

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1913

7 septembre 2007

SOMMAIRE

A3COM S.A.	91779	Naviglio Holdings S.à r.l.	91785
Arcana Holding S.A.	91824	O.O. Re S.A.	91778
Arketypo	91786	RITD Reinartz IT Dienstleistungen S.à r.l.	91784
ASTRA Broadband Services S.A.	91778	Safilo Capital International SA	91792
Business Contact Holding S.A.	91785	SB-Gotthard I Fund Management S.A. ...	91778
Capita Plus Bond S.A.	91783	Secaron S.à r.l.	91785
Cemato S.à r.l.	91823	S.E.C. Finance S.A.	91789
Central-Lux S.à r.l.	91785	SES Astra 1L S.à r.l.	91782
Compagnie Immobilière Luxembourggeoi- se	91788	SES Astra 1M S.à r.l.	91781
Continental Finance Group S.A.	91820	SES Astra Services Europe S.A.	91783
Dalazo S.A.	91779	SES ASTRA TechCom S.A.	91782
Espro S.A.	91791	SES Capital Luxembourg S.A.	91783
Financière Vaillant Holding S.A.	91788	SES Europe	91782
Fondamenta Private Equity S.A.	91780	SES Global Africa	91780
Geminus Bis S.A.	91791	Simis Holding S.A.	91782
Geminus S.A.	91820	Société Financière European Appraisers	91786
Geo Luxembourg S.A.	91792	Société Financière OKH S.A.	91779
Green Arrow Holding S.A.	91781	Sojac Distribution S.A.	91784
Hair Design Monique & Luisa S.à r.l.	91788	Somesid	91824
H.C. Van der Vorm Beheer S.à r.l.	91792	Stoldt Associés	91787
IKK S.à r.l.	91784	Stuppy CSA S.à r.l.	91781
Immobilière Felgen S.A.	91781	Tele 2 Europe S.A.	91790
International Finance & Real Estate (I.F.R.)	91786	Tele2 International Card Company S.A.	91789
Kecha S.A.	91788	Tele2 Services Luxembourg S.A.	91791
Klein - Lux S.A.	91780	TMS S.A.	91787
K-LOG Transports & Logistique S.à r.l. ...	91780	Transports - Déménagements Wagner Frères S.à r.l.	91790
Kyra Investissements S.à r.l.	91784	Trident Li S.à r.l.	91789
Lamantine S.A.	91790	Van der Vorm Vastgoed Beheer S.à r.l. ...	91804
LBREP I Fides S.à r.l.	91779	Villar de Rohde S.à r.l.	91783
Lend Lease International Distressed Debt Fund, S.C.A.	91787	World Motors Red S.C.A.	91820
Les Rossignols S.A. 1850	91786	Yeto Holding S.A.	91789
Mapfre Warranty S.A.	91778	YML Investments S.A.	91787
Mapfre Warranty S.A.	91791		
Media Tele S.A.	91790		

SB-Gotthard I Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 64.677.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007089767/1194/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08389. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Mapfre Warranty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 48.779.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089770/323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10737. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

ASTRA Broadband Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 57.624.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 16 juillet 2007.

P. McCarthy

Administrateur

Référence de publication: 2007089805/1958/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08534. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

O.O. Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 120.222.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 11 juillet 2007

L'assemblée décide d'augmenter le nombre des Administrateurs pour le porter de 3 à 4.

L'Assemblée nomme Mr Lambert Schroeder, domicilié à Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2007.

Pour la société O.O. RE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG) S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2007090112/682/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08231. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

LBREP I Fides S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 122.497.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 22 juin 2007 que:
M. Robert Shaw démissionne de son poste de gérant A avec effet immédiat;
Monsieur Pablo Hernandez, avec adresse au 25 Bank Street, London E14 5LE, United Kingdom a été nommé gérant A avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007090145/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09663. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Dalazo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.395.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089771/323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10738. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Société Financière OKH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.433.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089773/6585/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11622. - Reçu 105 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

A3COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.465.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

A3COM S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007089774/6585/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11620. - Reçu 107 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

SES Global Africa, Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 101.505.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 16 juillet 2007.

P. McCarthy

Délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2007089800/1958/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08611. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

K-LOG Transports & Logistique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, am Scheerleck.
R.C.S. Luxembourg B 111.126.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089815/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10315. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Klein - Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4620 Differdange, rue Emile Mark.
R.C.S. Luxembourg B 23.511.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089816/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10312. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Fondamenta Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 121.134.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

FONDAMENTA PRIVATE EQUITY S.A.

Ph. Toussaint

Administrateur

Référence de publication: 2007089892/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10089. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Green Arrow Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 46.020.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

GREEN ARROW HOLDING S.A.

P. Longo

Administrateur

Référence de publication: 2007089897/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10081. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Immobilière Felgen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 17.432.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089810/3298/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11484. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Stuppy CSA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6778 Grevenmacher, 5, rue Schaffmill.
R.C.S. Luxembourg B 87.754.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089817/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10308. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

SES Astra 1M S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 105.434.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 16 juillet 2007.

P. McCarthy

Gérant

Référence de publication: 2007089803/1958/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08501. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

SES Astra 1L S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 105.437.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 16 juillet 2007.

P. McCarthy

Gérant

Référence de publication: 2007089804/1958/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08525. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

SES ASTRA TechCom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 104.514.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 16 juillet 2007.

P. McCarthy

Administrateur

Référence de publication: 2007089806/1958/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08606. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

SES Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 101.506.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 16 juillet 2007.

P. McCarthy

Délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2007089807/1958/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08477. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Simis Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 39.782.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089832/740/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10320. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

SES Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 57.625.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 16 juillet 2007.

P. McCarthy
Administrateur

Référence de publication: 2007089808/1958/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08487. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

SES Astra Services Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 117.813.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 16 juillet 2007.

P. McCarthy
Administrateur

Référence de publication: 2007089809/1958/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08585. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Capita Plus Bond S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 69.942.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAPITA PLUS BOND S.A.
T. Fleming / C. Schmitz
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007089958/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10061. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Villar de Rohde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5444 Schengen, 2, Hemmeberreg.
R.C.S. Luxembourg B 112.879.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089818/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10306. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

RITD Reinartz IT Dienstleistungen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.
R.C.S. Luxembourg B 88.525.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089820/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10304. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

IKK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6688 Merttert, Port de Merttert.
R.C.S. Luxembourg B 89.757.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089821/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10303. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Kyra Investissements S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 72.975.

EXTRAIT

En date du 6 juillet 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- M. Helmut Tschütscher, avec adresse professionnelle au 11, Werdenbergerweg, FL-9490 Vaduz, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007090141/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09662. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Sojac Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 42, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 50.456.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007090137/1212/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10922. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Naviglio Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 129.599.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution des associés en date du 22 juin 2007 que:

M. Giuseppe Statuto démissionne de son poste de gérant A avec effet immédiat;

Monsieur Luciano Salzano, avec adresse au 51G, via M. Lieti A Capodimonte, I-80131 Naples a été nommé gérant A avec effet immédiat. Son mandat prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007090146/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09665. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Secaron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 12, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 79.684.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089822/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10300. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Central-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 36.709.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089823/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10302. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Business Contact Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 98.253.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007090138/1212/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10924. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

International Finance & Real Estate (I.F.R.), Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 69.199.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007090140/1212/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10926. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

SOFEA S.A., Société Financière European Appraisers, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 78.023.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089831/2703/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09360. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Arketypo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1639 Luxembourg, 23, rue Nicolas Gonner.
R.C.S. Luxembourg B 37.547.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089833/740/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10307. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Les Rossignols S.A. 1850, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 54.830.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour LES ROSSIGNOLS S.A. 1850

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007089898/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10076. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

TMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, An de Längten.
R.C.S. Luxembourg B 58.578.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089916/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10392. - Reçu 54 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

YML Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 117.589.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

S. Janssens.

Référence de publication: 2007089840/320/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11102. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Lend Lease International Distressed Debt Fund, S.C.A., Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 81.952.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 juillet 2007

Il résulte dudit extrait que

PricewaterhouseCoopers sàrl a été réélu en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour la période jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle qui se réunira pour approuver les comptes de l'année 2007.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Pour extrait conforme

A. Steichen

Mandataire

Référence de publication: 2007089926/275/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09899. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Stoldt Associés, Société Anonyme.

Siège social: L-1629 Luxembourg, 7, rue des Trois Glands.
R.C.S. Luxembourg B 97.063.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007090144/1212/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10931. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Financière Vaillant Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 37.994.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089850/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08119. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Kecha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 54.309.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089851/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08120. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Compagnie Immobilière Luxembourgeoise, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 29.696.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007090150/1212/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10935. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Hair Design Monique & Luisa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 14, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 81.670.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,
en date du 4 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 1000 du 13 novembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

HAIR DESIGN MONIQUE & LUISA S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007090134/546/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10876. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Trident Li S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 120.319.—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 28 juin 2007 a approuvé la résolution suivante:
- M. Darran Baird avec adresse au 9 Coachlamp Lane, Greenwich, CT. 06830 USA est élu en tant que gérant A de la société pour une durée indéterminée avec effet au 15 juin 2007;

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007090152/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09667. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Yeto Holding S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 51.840.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007090149/1212/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10934. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Tele2 International Card Company S.A., Société Anonyme.Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 75.286.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089852/1053/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10250. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

S.E.C. Finance S.A., Société Anonyme.Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 104.730.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089853/1053/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10253. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Media Tele S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 106.239.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089856/1053/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10246. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Tele 2 Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 56.944.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089857/1053/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10243. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Transports - Déménagements Wagner Frères S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4204 Esch-sur-Alzette, 28, rue Large.
R.C.S. Luxembourg B 82.457.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007089923/592/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10176. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Lamantine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 88.377.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juillet 2007

L'assemblée générale accepte la démission du commissaire aux comptes TOWERBEND LIMITED avec effet immédiat et nomme en son remplacement GORDALE MARKETING LIMITED Strovolou 77, Strovolos Center, Office 204, 2018 Strovolos, Nicosia.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Pour LAMANTINE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007090256/744/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07922. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Espro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 76.961.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2007090178/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09273. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Tele2 Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 72.203.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089858/1053/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10244. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Geminus Bis S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 111.064.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089859/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10440. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Mapfre Warranty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 48.779.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 juin 2007 que l'administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire Monsieur Rafael Senén Garcia, demeurant à E-28020 Madrid, Sor Angela de la Cruz, 6, n'est pas remplacé dans ses fonctions, si bien que le nombre des administrateurs est désormais fixé à trois.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.
Signature
Le Mandataire

Référence de publication: 2007090283/323/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10736. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Safilo Capital International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 90.240.

Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 10 juillet 2007

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de SAFILO CAPITAL INTERNATIONAL SA, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Hans van de Sanden, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société, avec effet au 25 juin 2007;
- d'accepter la nomination de M. Mattia Danese, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, comme administrateur de la société avec effet au 25 juin 2007.

Les administrateurs sont désormais:

- Mr Doeke van der Molen, Administrateur A
- Mr Mattia Danese, Administrateur
- Mr De Felice Christian, Administrateur B

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2007090334/710/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07262. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Geo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 105.532.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour GEO LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007090250/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02818. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

H.C. Van der Vorm Beheer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.318,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 130.107.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth of June.

Before us, Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of H.C. VAN DER VORM BEHEER B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at 3, Van Vollenhovenstraat, 3016 BE Rotterdam (the Netherlands), with trade and register number 24343882.

The meeting is called to order at Luxembourg by Mr Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg who took the chair of the Meeting.

The Chairman appoints as secretary to the meeting Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg,

The meeting elects as scrutineer Mr Gael Castex, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

The Chairman then declared and requested that it be recorded:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To ratify the resolutions taken by the managers of the Company in the Netherlands in June 2007, deciding amongst others (1) to transfer the registered office, the principal establishment and the effective place of management of the Company from the Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg, and to adopt the legal form of a société à responsabilité limitée, with effect on or around 26 June 2007, (2) to approve that the balance sheet of the Company closed on or around 26 June 2007, which will be adopted as the closing balance sheet of the operations of the Company in the Netherlands, and as the opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg, (3) to appoint the managers in the Grand Duchy of Luxembourg after having accepted the prior resignation of the managers in the Netherlands and (4) to delegate to the management all the powers to perform all the formalities and to effect all the deregistration, registrations and publications both in the Netherlands and in the Grand Duchy of Luxembourg for the purposes of the transfer of the registered office, the principal establishment and the effective place of management and the continuation of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg (hereafter collectively, the «Netherlands Resolutions»).

2. To approve the balance sheet of the Company on or around 26 June 2007 as the opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg.

3. To confirm that all the assets and all the liabilities of the Company, previously of Dutch nationality remain, without limitation, the ownership in their entirety of the Luxembourg Company maintained without discontinuance, which will continue to own all the assets and will continue to be bound by all the obligations of the Company previously of Dutch nationality.

4. To fix the share capital of the Company at fifty-four thousand three hundred eighteen euros (EUR 54,318.-), divided into eighteen thousand (18,000) ordinary shares, thirty-six thousand three hundred (36,300) cumulative preference shares class A, six (6) cumulative preference shares class B, six (6) cumulative preference shares class C and six (6) cumulative preference shares class D, each having a nominal value of one euro (EUR 1.-).

5. To adopt the form of a «société à responsabilité limitée» and to amend the Company's name into H.C. VAN DER VORM BEHEER S.à r.l.

6. To fix the new registered office of the Company at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

7. To fix the number of managers and to appoint the managers of the Company.

8. To delegate to the management all the powers to perform all the formalities and to effect all the deregistration, registrations and publications both in the Netherlands and in the Grand Duchy of Luxembourg for the purpose of the transfer of the registered office, the principal establishment and the effective place of management and the continuation of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg.

9. Miscellaneous.

A certified extract of the minutes of the said extraordinary meeting of the shareholders of the Company stating the resolution to transfer the registered office, the principal establishment and the principal place of management to the Grand Duchy of Luxembourg, as well as the balance sheet dated 26 June, 2007 (date of the deed) stating that the net asset value of the Company amounts to twenty-eight million eight hundred sixty-five thousand and five hundred sixteen euros (EUR 28,865,516.-), after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

Thereupon, the appearing parties, represented as stated here above, have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to ratify the Netherlands Resolutions so that the registered office, the principal establishment and the effective place of the Company is transferred from the Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg as of 26 June, 2007 and the Company adopts the Luxembourg nationality as of the same date, with corporate continuance.

Second resolution

The shareholders resolve to approve the balance sheet of the Company as per 26 June 2007 (date of the deed), showing a net asset value of twenty-eight million eight hundred sixty-five thousand and five hundred sixteen euros (EUR 28,865,516.-) as the opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The shareholders resolve to confirm that all the assets and all the liabilities of the Company, previously of Dutch nationality, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Luxembourg Company maintained without discontinuance, which will continue to own all the assets and will continue to be bound by all the obligations of the Company previously of Dutch nationality.

Fourth resolution

The shareholders resolve to fix the Company's share capital at fifty-four thousand three hundred eighteen euros (EUR 54,318.-), divided into eighteen thousand (18,000) ordinary shares, thirty-six thousand three hundred (36,300) cumulative

preference shares class A, six (6) cumulative preference shares class B, six (6) cumulative preference shares class C and six (6) cumulative preference shares class D, each having a nominal value of one euro (EUR 1.-).

Fifth resolution

The shareholders resolve that the Company adopts the form of a «société à responsabilité limitée» and further resolve to amend the Company's name into H.C. VAN DER VORM BEHEER S.à r.l.

Sixth resolution

The shareholders resolve to fully restate the Company's Articles of Association, which shall have the following wording:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Name and seat

Art. 1.

1. The name of the Company is H.C. VAN DER VORM BEHEER S.à r.l.
2. It has its registered office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
3. The Company has its registered office, effective place of management and the center of its main interests in Luxembourg City. The principal establishment may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the manager or, as the case may be, the board of managers.
4. The Company is established for an unlimited duration.

Objects

Art. 2. The objects of the Company are:

1. To participate in, to finance or to have any other interest in, or to conduct the management of, other companies or enterprises in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.
2. To furnish guarantees, provide security, warrant performance or in any other way assume liability, whether jointly and severally or otherwise, for or in respect of obligations of persons and/or entities.
3. To do anything which is, in the widest sense of the word, connected with or may be conducive to the attainment of these objects.

Capital and shares

Art. 3.

1. The share capital of the Company amounts to fifty-four thousand three hundred and eighteen euros (EUR 54,318.-), divided into eighteen thousand (18,000) ordinary shares, thirty-six thousand and three hundred (36,300) cumulative preference shares class A, six (6) cumulative preference shares class B, six (6) cumulative preference shares class C and six (6) cumulative preference shares class D, each having a nominal value of one euro (EUR 1.-).
2. Any reference in these articles of association to shares or shareholders without further specification shall be understood to mean both ordinary shares and cumulative preference shares or the holders thereof, respectively.

Register of shareholders

Art. 4.

1. The shares shall be registered shares and they shall be numbered consecutively, starting from 1.
No share certificates shall be issued.
2. The manager or, as the case may be, the board of managers, shall keep a register at the Company's registered office setting out the names and addresses of all shareholders, the dates on which the shares were acquired, the number of shares, the dates of acknowledgement or service, the nominal value of each share and, to the extent applicable, the other particulars required by the Law. Every shareholder must inform the manager or, as the case may be, the board of managers, in writing of his address.
3. Every registration and entry in the register shall be signed by a manager; the register shall be regularly updated.

Share issue

Art. 5.

1. The issue of new shares shall take place pursuant to a resolution of, and subject to the conditions determined by, the meeting of shareholders, hereinafter the «general meeting».
2. The issue of new shares shall require a notarial deed to which the persons involved shall be parties.

Transfer of shares and limited rights in respect of shares

Art. 6. The transfer of shares shall require a notarial deed to which the persons involved shall be parties. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Restrictions on transfer of shares

Art. 7.

1. Any transfer of shares to a non-shareholder is only possible once the approval of the general meeting has been obtained with a majority of shareholders representing at least three quarters of the issued share capital.

The approval shall be valid for three months only.

2. The approval shall be deemed to have been granted:

a. if a decision is not taken within one month of a request to that effect;

or

b. if the resolution in which the approval is refused does not contain the name(s) of one or more prospective purchasers who is/are prepared to purchase, for cash, all the shares to which the request for approval is related.

3. If the shareholder requesting approval (the «offeror») accepts the prospective purchaser(s) and the parties are unable to agree on the price to be paid for the share(s), the price shall be determined by one or more independent experts to be appointed by the offeror and the prospective purchasers by mutual agreement. If they fail to reach agreement on the appointment within two months of the point in time referred to in the preceding sentence, either party may petition the president of the court under whose jurisdiction the Company falls to appoint three independent experts.

4. The prospective purchasers shall be entitled to withdraw at any time provided they do so within fourteen days after they have been notified of the price as determined in accordance with the preceding paragraph.

If, as a result hereof, not all the shares are purchased:

a. because all the prospective purchasers have withdrawn; or

b. because the other prospective purchasers have not, within six weeks after the notification referred to above, declared their willingness to acquire the shares which have become available, with due observance of the criteria for allocating such shares laid down by the general meeting, the offeror may freely transfer all the shares to which the request for approval related, provided that the transfer is effected within three months after this has been established.

5. The offeror shall be entitled to withdraw at any time, provided he does so within one month of being definitively informed of the selling price and the identity of the prospective purchasers to whom he can sell all the shares to which the request is related.

6. The Company may only be a prospective purchaser under the provisions of this article with the consent of the offeror.

Management

Art. 8.

1. The Company shall be managed and administrated by one or several managers, whether shareholders or not. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

2. The general meeting shall determine the number of managers.

3. The general meeting shall appoint the managers and may at any time suspend or remove any manager with or without cause.

4. Each manager may resign as well.

5. The general meeting shall determine the remuneration of each manager.

Duties and powers

Art. 9.

1. The manager or, as the case may be, the board of managers is charged with the management of the Company, subject to the restrictions contained in these articles of association.

All powers not expressly reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting are in the competence of the manager or, as the case may be, the board of managers.

2. Where there are two or more managers in office, they shall decide upon their respective duties by mutual agreement, unless the general meeting has drawn up rules for this purpose. Where there are two or more managers in office, they shall pass resolutions by a majority of the votes. In the event of a tie, the general meeting shall decide.

3. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in a meeting by this means is equivalent to a participation in person at such meeting, unless a manager objects thereto.

Minutes of the matters dealt with at a meeting of the board of managers shall be sufficient evidence thereof and of the observance of all necessary formalities, provided such minutes are certified by the chairman of the board of managers or, where the board of managers has not appointed such chairman, by a manager.

4. Resolutions of the board of managers may, instead of a meeting, be passed in writing, including by telegram, facsimile or telex transmission, or in the form of a message transmitted by any accepted means of communication and received

or capable of being produced in writing, provided that all members of the board of managers sign the resolution to be passed.

5. The board of managers shall require the approval of the general meeting for such resolutions as the general meeting shall have specified in a resolution to that effect and notified to the board of managers.

6. Where one or more managers are absent or prevented from acting, the remaining manager(s) shall be charged with the entire management of the Company. Where all managers or the sole manager are/is absent or prevented from acting, the management shall be conducted temporarily by one or more persons who must have been appointed for that purpose by the general meeting.

Representation

Art. 10.

1. The Company will be bound by the joint signatures of any two managers.

2. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the manager or, as the case may be, the board of managers, such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to or to the next general meeting.

General meetings

Art. 11.

1. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders.

The annual general meeting shall each year be held on or about the second Monday of May; the purpose of the meeting shall, amongst other things, be to discuss the annual report, to adopt the annual accounts and to discharge the manager (s).

2. General meetings shall be held in the place at which the Company has its registered office. In the event that the meeting is held elsewhere, legally valid resolutions may nevertheless be passed if the entire issued share capital is represented. Unless there is only one sole shareholder, shareholders shall be given notice of a meeting by or on behalf of the board of managers by registered letters to be sent not less than fourteen (14) days in advance, not including the day of the notice and the day of the meeting. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

3. The notice convening a meeting shall contain the agenda of the meeting.

4. Where the rules laid down by the Law or by these articles of association in relation to the convening of meetings, drawing up of agendas and availability for inspection of the list of matters to be discussed have not been complied with, legally valid resolutions may nevertheless be passed by a unanimous vote at a meeting at which the entire issued share capital is represented.

Art. 12.

1. The general meeting shall be chaired by the chairman of the board of managers or, where the board of managers has not appointed such chairman, by the manager present at the meeting who has held that office longest. Where none of the managers is present at the meeting, the meeting shall appoint its own chairman.

2. Each share shall give the right to cast one vote at general meetings.

3. Unless these articles of association provide otherwise, resolutions are only valid if they are adopted by votes representing more than half of the issued share capital. However, decisions concerning the amendment of these articles of association are taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the issued share capital.

4. The board of managers shall keep a record of the resolutions passed. The record shall be available at the offices of the Company for inspection by the shareholders. A copy of or extract from this record shall be furnished to every shareholder on request at no more than the cost price.

Written resolutions

Art. 13. If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders', resolutions may, instead of at a general meeting, be passed in writing including by telegram, facsimile or telex transmission, or in the form of a message transmitted by any accepted means of communication and received or capable of being produced in writing provided that all shareholders have voted in favour.

Financial year, Annual accounts and Appropriation of profits

Art. 14.

1. The financial year of the Company shall coincide with the calendar year.
2. The manager or, as the case may be, the board of managers, shall close the Company's books as at the last day of each financial year and shall, within five months, draw up the annual accounts, and shall deposit the accounts at the Company's offices for inspection by the shareholders. Within the same period, the board of managers shall also submit its annual report. The annual accounts shall be signed by all managers; where one or more of their signatures is missing, the annual accounts shall refer to this and to the reasons for it.
3. The Company shall ensure that the annual accounts, the annual report and the information to be added as required by Law shall be available at its offices from the day on which the general meeting at which they are to be discussed is convened.
Shareholders are entitled to inspect such documents at the aforementioned location and obtain a copy at no cost.
4. The general meeting shall adopt the annual accounts.
5. The Company shall publish the documents and information referred to in this article in the manner required by Law.

Art. 15.

1. From the profits shown in the confirmed and adopted annual accounts, (5%) of such profits shall be reserved to set up a reserve, until this reserve amounts to (10%) of the subscribed share capital. Thereafter the profit shall, if possible, first be applied to distribute in respect of the cumulative preference shares of each class nine percent (9%) of the nominal amount. If in a prior year or years less than the aforementioned annual dividend in respect of the nominal amount of the cumulative preference shares was distributed, the distributable profit shall furthermore be applied, insofar as available, to make up for any part of the aforementioned dividend which was not paid. Any profit then remaining shall be at the disposal of the general meeting for distribution of dividend on the ordinary shares only, in order to be added to the reserves or for such other purposes within the Company's objects as the meeting shall decide. In calculating the amount of profit to be distributed in respect of each share, only the amount of the mandatory payments towards the nominal amount of the shares shall be taken into account.
2. Distribution of profits shall take place after the adoption of the annual accounts which show that the distribution is permitted.
3. The sole shareholder or, as the case may be, the shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of an interim balance sheet prepared by the manager or, as the case may be, the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by these articles of association.
4. Dividends shall be payable immediately after they have been declared, unless the general meeting provides otherwise.
5. The claim for payment of dividends shall lapse on the expiry of a period of five years.

Dissolution and liquidation

Art. 16.

1. In the event of the Company being dissolved, the liquidation shall be effected by the managers or, as the case may be, the board of managers, unless the general meeting decides otherwise.
2. The general meeting shall determine the remuneration of the liquidators and of those in charge of supervising the liquidation.
3. To the extent possible, these articles of association shall remain in effect during the liquidation.
4. Any assets remaining after payment of all of the Company's debts shall first be applied to distribute to the holders of cumulative preference shares of each class any amount by which the dividend paid to them in any year was less than an amount equal to the percentage referred to in article 15 paragraph 1 of the nominal amount of their cumulative preference shares of each class and, subsequently, the nominal amount of their cumulative preference shares of each class. Any remaining assets shall be distributed to the holders of ordinary shares in proportion to the aggregate nominal amount of their ordinary shares and, if only cumulative preference shares have been issued, to the holders of cumulative preference shares in proportion to the aggregate nominal amount of their cumulative preference shares. No distribution upon liquidation may be made to the Company in respect of shares held by it.
5. After the liquidation has been completed, the books and records of the Company shall be kept for the period prescribed by Law by the person appointed for that purpose in the resolution of the general meeting to dissolve the Company. Where the general meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

Applicable law

- Art. 17.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provision

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2007.

Seventh resolution

The shareholders resolve to set at three (3) the number of managers and to appoint the following person(s) for an unlimited duration:

- Mr Hans de Graaf, company director, born in Reeuwijk (the Netherlands) on 19 April 1950 and professionally residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1131 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms Nancy Bleumer, company director, born in Doetinchem (the Netherlands) on 30 November 1971 and professionally residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1131 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Ms Monique Juncker, company director, born in Ettelbruck (Grand Duchy of Luxembourg) on 9 April 1964 and professionally residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1131 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Eight resolution

The shareholders resolve to set the registered office of the Company at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1131 Luxembourg.

Nineth resolution

The shareholders resolve to delegate to the manager(s) all the powers to perform all the formalities and to effect all the deregistration, registrations and publications both in the Netherlands and in the Grand Duchy of Luxembourg for the purpose of the transfer of the statutory seat and effective place of management and the continuation of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 3,000.- euros.

For the registration tax, the present transfer of the administrative and actual effective management seat of the Company to Luxembourg is not subject to the prorata contribution duty in accordance with article 3-2 of the law of December 1971.

Declaration

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party's proxy holder, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, in its above stated capacity, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six juin.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société H.C. VAN DER VORM BEHEER B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée d'après les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 3, Van Vollenhovenstraat, 3016 BE Rotterdam (Pays-Bas), ayant comme numéro de registre du commerce 24.343.882.

L'assemblée est appelée à se réunir à Luxembourg par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg qui prend la place de président de l'assemblée.

Le président nomme comme secrétaire de l'assemblée Flora Gibert, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Gaël Castex, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président établit alors que:

(i) l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Ratification des résolutions prises par les gérants de la Société aux Pays-Bas, en juin 2007, décidant entre autre (1) de transférer le siège social et, partant, le principal établissement et le siège de la direction effective de la Société des Pays-Bas vers le Grand-Duché de Luxembourg et d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée, avec effet aux alentours du 26 juin 2007, (2) que le bilan de la Société aux alentours du 26 juin 2007 sera adopté comme bilan de clôture des opérations de la Société aux Pays-Bas et comme bilan d'ouverture au Grand-Duché de Luxembourg, (3) de nommer les gérants au Luxembourg après avoir accepté la démission préalable des gérants aux Pays-Bas, et (4) de déléguer tous pouvoirs à la gérance pour exécuter toutes les formalités requises ainsi que l'enregistrement, la radiation et la publication aussi bien aux Pays-Bas qu'au Grand-Duché de Luxembourg, en vue du transfert du siège social, du siège de la direction effective et du principal établissement ainsi que la continuité de la Société au Grand-Duché de Luxembourg (ci-après «Résolutions Néerlandaises»).

2. Approbation du bilan de la Société aux alentours du 26 juin 2007 comme le bilan d'ouverture au Grand-Duché de Luxembourg.

3. Confirmation que tous les actifs et passifs de la Société, précédemment de nationalité néerlandaise, restent, sans exception, au profit de la Société désormais de nationalité luxembourgeoise, qui continue d'exister et qui continuera d'être propriétaire de tous les actifs et qui continuera d'être tenue de toutes les obligations de la Société précédemment de nationalité néerlandaise.

4. Fixation du capital social de la Société à cinquante-quatre mille trois cent dix-huit euros (EUR 54.318,-) représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales ordinaires, trente-six mille trois cents (36.300) parts sociales préférentielles de catégorie A, six (6) parts sociales préférentielles de catégorie B, six (6) parts sociales préférentielles de catégorie C, et six (6) parts sociales préférentielles de catégorie D d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5. Adoption de la forme d'une société à responsabilité limitée et modification de la dénomination sociale de la Société en H.C VAN DER VORM BEHEER S.à r.l.

6. Etablissement du nouveau siège social de la Société au 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

7. Détermination du nombre de gérants et nomination corrélative des gérants de la Société.

8. Délégation de tous pouvoirs à la gérance pour exécuter toutes les formalités requises et effectuer tout enregistrement, radiation et publication, aussi bien aux Pays-Bas qu'au Grand-Duché de Luxembourg, en vue du transfert du siège social, du siège de la direction effective et du principal établissement ainsi que la continuité de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

9. Divers.

Une copie certifiée du procès-verbal de ladite assemblée extraordinaire constatant la résolution de transférer le siège social, le siège de la direction effective et le principal établissement au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que le bilan daté aux alentours du 26 juin 2007 (date de l'acte), accusant que l'actif net de la Société est égale à vingt-huit millions huit cent soixante-cinq mille cinq cent seize euros (EUR 28.865.516,-), resteront annexés aux présentes, après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, pour être formalisés avec celles-ci.

Ensuite, les comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de ratifier les Résolutions Néerlandaises de sorte que le siège social de la Société, le siège de la direction effective et le principal établissement soient transférés des Pays-Bas vers le Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 26 juin 2007 et que la Société adopte la nationalité luxembourgeoise à partir de la même date, sans rupture de sa personnalité juridique.

Deuxième résolution

Les associés décident d'approuver le bilan de la Société en date du 26 juin 2007, (date de l'acte) démontrant que la valeur de l'actif net de la Société équivaut à vingt-huit millions huit cent soixante-cinq mille cinq cent seize euros (EUR 28.865.516,-), comme bilan d'ouverture au Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

Les associés décident de confirmer que tous les actifs et passifs de la Société, précédemment de nationalité néerlandaise, sans exception, restent au profit de la Société de nationalité luxembourgeoise, qui continue d'exister et qui continuera à être propriétaire de tous les actifs et qui continuera d'être tenue de toutes les obligations de la Société précédemment de nationalité néerlandaise.

Quatrième résolution

Les associés décident de fixer le capital social à cinquante-quatre mille trois cent dix-huit euros (EUR 54.318,-) représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales ordinaires, trente-six mille trois cents (36.300) parts sociales préférentielles de catégorie A, six (6) parts sociales préférentielles de catégorie B, six (6) parts sociales préférentielles de catégorie C et, six (6) parts sociales préférentielles de catégorie D d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Cinquième résolution

Les associés décident que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée et que sa dénomination sociale soit changée en H.C. VAN DER VORM BEHEER S.à r.l.

Sixième résolution

Les associés décident de procéder à une refonte totale des Statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

STATUTS

Nom et siège

Art. 1^{er}.

1. La Société est dénommée H.C. VAN DER VORM BEHEER S.à r.l.

2. Elle a son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. La Société a son siège social, sa direction effective et le centre de ses activités principales à Luxembourg Ville. Le conseil de gérance peut décider de transférer le principal établissement à tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg. Des filiales ou autres bureaux peuvent être établis à Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant, ou le cas échéant du conseil de gérance.

4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Objets

Art. 2. Les objets de la Société sont:

1. De participer, de financer ou d'avoir des intérêts ou de conduire la gestion d'autres sociétés ou entreprises au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

2. De fournir des garanties, des sûretés, des warrants ou, de toute autre façon, d'assumer des responsabilités, soit séparément ou conjointement, pour ou concernant des engagements d'autres personnes et/ou entités.

3. De tout faire pour ce qui est, au sens large, en rapport avec la réalisation des objets sociaux ou qui peut l'être afin de satisfaire ces objets.

Capital et parts sociales

Art. 3.

1. Le capital social de la Société est fixé à cinquante-quatre mille trois cent dix-huit euros (EUR 54.318,-) représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales ordinaires, trente-six mille trois cents (36.300) parts sociales préférentielles de catégorie A, six (6) parts sociales préférentielles de catégorie B, six (6) parts sociales préférentielles de catégorie C et, six (6) parts sociales préférentielles de catégorie D d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

2. Toute référence dans les présents statuts aux parts sociales ou associés sans autre précision devra être comprise comme signifiant à la fois parts sociales ordinaires et parts sociales privilégiées ou leur détenteurs respectifs.

Registre des associés

Art. 4.

1. Les parts sociales seront nominatives et devront être numérotées à partir de 1.

Aucun certificat de parts sociales ne sera émis.

2. Le gérant ou, le cas échéant le conseil de gérance, devra conserver un registre au siège social de la Société indiquant les noms et adresses de tous les associés, la date à laquelle les parts ont été acquises, le nombre de parts, les dates d'information ou de service, la valeur nominale de chaque part et, éventuellement, toute autre indication requise par la Loi.

Chaque associé doit informer le gérant ou, le cas échéant le conseil de gérance, en précisant son adresse.

3. Toute inscription ou entrée dans le registre devra être signée par un gérant; le registre devra être régulièrement mis à jour.

Emission de parts

Art. 5.

1. L'émission de nouvelles parts sociales se fait par décision et aux conditions à établir par l'assemblée générale des associés ci-après désignée: «l'assemblée générale».

2. Toute émission de parts sociales nouvelles doit se faire par acte notarié auquel les intéressés sont parties.

Délivrance des parts et droits limités sur les parts

Art. 6. Le transfert de parts sociales nécessite un acte notarié auquel les intéressés sont parties. Aucun transfert n'est opposable à la Société ou aux tiers à moins d'avoir été notifié à la Société ou acceptée par elle, conformément à l'article 1690 du Code Civil Luxembourgeois.

Restrictions aux transferts des parts

Art. 7.

1. Les parts ne peuvent être cédées à un non associé que moyennant l'agrément de l'assemblée générale avec une majorité des voix représentant au moins les trois-quarts du capital social émis.

L'agrément est valable durant trois mois.

2. L'agrément est présumé être accordé:

a. s'il n'est pas statué sur la demande endéans un mois;

ou

b. si la décision par laquelle l'agrément est refusé ne reprend pas le(s) nom(s) de un ou plusieurs candidat(s), qui est/sont prêt(s) à racheter contre paiement au comptant les parts sur lesquelles porte la demande d'agrément.

3. Si l'associé demandant l'agrément («le requérant») accepte le(s) candidat(s) mentionné(s) mais que les parties ne peuvent se mettre d'accord sur le prix à payer pour la(les) part(s) sociale(s), le prix est déterminé par un ou plusieurs

experts indépendants désignés par le requérant et le(s) candidat(s) intéressé(s) après concertation mutuelle. Si les parties ne parviennent pas, endéans les deux mois à dater du moment visé à la phrase précédente, à un accord concernant la désignation d'un ou plusieurs experts, chaque partie peut demander au président du tribunal de la compétence duquel ressort la Société la désignation de trois experts indépendants.

4. Les candidats ont à tout moment le droit de se retirer pour autant que ce retrait intervienne endéans les quatorze jours après que le résultat de la détermination du prix leur soit communiqué conformément au précédent paragraphe. Si, à la suite de cela, toutes les parts sociales ne sont pas rachetées:

a. parce que soit tous les candidats se sont retirés; ou

b. parce que les autres candidats ne se sont pas déclarés prêts, endéans les six semaines qui suivent la communication susmentionnée, de reprendre les parts sociales libérées dans le respect des critères d'attribution définis par l'assemblée générale, le requérant peut être du transfert de toutes les parts sur lesquelles portait la demande d'agrément, à condition que la délivrance ait lieu endéans les trois mois après que ceci soit constaté.

5. Le requérant a à tout moment le droit de se retirer durant une période d'un mois après que les candidats et le prix auquel il peut vendre ses parts sur lesquelles portait la demande d'agrément lui soient définitivement connus.

6. La Société ne pourra être un acquéreur potentiel que sous les conditions du présent article avec le consentement de du requérant.

Gestion

Art. 8.

1. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

2. L'assemblée générale détermine le nombre de gérants.

3. L'assemblée générale nomme les gérants et est à tout moment compétente pour suspendre ou révoquer chaque gérant avec ou sans motif.

4. Chaque gérant peut aussi démissionner.

5. L'assemblée générale établit la rémunération de chacun des gérants.

Taches et compétences

Art. 9.

1. Le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, est chargé de la gestion de la Société avec les restrictions contenues dans les présents statuts.

Toute compétence non-expressément prévue par la Loi ou par les présents statuts et réservée à l'assemblée générale sont de la compétence des gérants ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

2. Si deux ou plusieurs gérants sont en fonction, ils décident de leurs attributions respectives par accord mutuel, sauf règlement contraire pris par l'assemblée générale. Si deux ou plusieurs gérants sont en fonction, les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des votes, l'assemblée générale est compétente pour décider.

3. Chaque gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication comparable grâce auquel les membres participants à la réunion peuvent communiquer les uns avec les autres. La participation à une réunion par un tel procédé équivaut à une participation en personne à moins qu'un gérant ne s'y oppose. Les procès-verbaux paraphés par le président du conseil de gérance ou si le conseil de gérance n'a pas désigné de président, par un gérant, constituent une preuve suffisante de la discussion et du respect de toutes les formalités nécessaires.

4. Les décisions du conseil de gérance peuvent, au lieu d'une réunion, également être prises de manière écrite, par télégramme, télécopie, et télex, ainsi que par tout autre moyen de communication, et être reçues par écrit ou susceptibles de reproduction écrite, à condition que tous les membres du conseil de gérance signent la décision à prendre.

5. Le conseil de gérance a besoin de l'agrément de l'assemblée générale pour toutes les décisions du conseil de gérance pour lesquelles l'assemblée générale a spécifiquement stipulé qu'elle devait les approuver et que ceci a été communiqué au conseil de gérance.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs gérant(s), le(s) gérant(s) subsistant(s) est/sont chargé(s) de toute la gestion de la Société. En cas d'absence ou d'empêchement de tous les gérants ou de l'unique gérant, la gestion repose provisoirement sur une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par l'assemblée générale.

Représentation

Art. 10.

1. La société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de

cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Assemblées générales

Art. 11.

1. Si la Société est composée d'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale.

L'assemblée générale annuelle est tenue chaque année le ou aux environs du deuxième lundi de mai. Cette assemblée examine, entre autres, le rapport de gestion, établit les comptes annuels et donne décharge aux gérants.

2. Les assemblées générales se tiennent au siège social de la Société. Si l'assemblée générale se tient en un autre lieu, les décisions ne peuvent valablement être prises que si l'intégralité du capital social est représentée. Sauf associé unique, la convocation des associés est faite par ou au nom du conseil de gérance par lettre recommandée à envoyer dans un délai d'au moins quatorze (14) jours avant l'assemblée, le jour de la convocation et de l'assemblée n'étant pas compté. Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour, l'assemblée peut se tenir sans convocation préalable.

3. La convocation contient l'ordre du jour.

4. Si les prescriptions légales ou statutaires pour la convocation, l'ordre du jour des assemblées et la mise à disposition pour consultation des points à traiter ne sont pas respectées, les décisions peuvent néanmoins être valablement prises, si, dans l'assemblée concernée, l'intégralité du capital est représentée et moyennant l'unanimité des voix.

Art. 12.

1. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil de gérance ou, si le conseil n'a pas désigné de président, par le plus ancien gérant en fonction présent à l'assemblée. Si aucun gérant n'est présent à l'assemblée, l'assemblée désigne elle-même un président en son sein.

2. Chaque part sociale donne droit à une voix à l'assemblée générale.

3. Sauf disposition contraire des statuts, les décisions ne sont valables que si elles sont prises par une majorité des voix représentant plus de la moitié du capital social. Nonobstant ce qui précède, une décision modificative des statuts est prise à une majorité des voix représentant au moins les trois-quarts du capital social.

4. Le conseil de gérance garde le procès-verbal et copie des décisions prises. Les procès-verbaux sont disponibles pour consultation au siège de la Société par les associés. A la demande de chaque associé, une copie ou un extrait de ces procès-verbaux leur est délivré à un prix n'excédant pas leur coût réel.

Résolutions circulaires

Art. 13. Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit en ce compris par télégramme, télex, et télex, ainsi que par tout autre moyen courant de communication, et être reçues par écrit ou susceptibles de reproduction écrite, à condition d'être prises à l'unanimité des voix.

Année sociale, Comptes annuels et Distribution des bénéfices

Art. 14.

1. L'année sociale de la Société équivaut à une année civile.

2. Le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance clôture les comptes de la Société le dernier jour de chaque année comptable, établit les comptes annuels dans les cinq mois et dépose ces pièces dans ce délai au siège de la Société pour consultation par les associés. Dans ce même délai, le conseil de gérance dépose également son rapport de gestion. Les comptes annuels sont signés par tous les gérants; si la signature de l'un ou l'autre fait défaut, il en est fait mention sur les comptes annuels moyennant indication des raisons pour lesquels cette/ces signature(s) fait/font défaut.

3. La Société fera en sorte que les comptes annuels, le rapport de gestion ainsi que tous les documents qui doivent y être joints soient à la disposition à ses bureaux au jour où est convoquée l'assemblée générale au cours de laquelle ils doivent être débattus.

Les associés peuvent déjà prendre connaissance de ces documents et en obtenir une copie gratuitement.

4. L'assemblée générale approuve les comptes annuels.

5. La Société publiera les documents et pièces mentionnées au présent article de la manière prévue par la loi.

Art. 15.

1. Du bénéfice tel qu'il ressort des comptes établi et approuvés, 5% seront mis en réserve jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10% du capital souscrit. Ensuite le bénéfice devra, si possible, être distribué prioritairement aux parts préférentielles de chaque catégorie à hauteur de 9% du montant nominal. Eu égard aux parts préférentielles, si au cours de l'exercice ou des exercices précédents, un dividende annuel inférieur à celui précédemment mentionné a été distribué,

le bénéfice distribuable devra en plus être augmenté, autant que possible, afin d'arriver à la distribution du bénéfice précédemment cité qui n'avait pas été payé. Tout bénéfice restant sera à la disposition de l'assemblée générale pour distribution aux seules parts ordinaires, d'être ajouté aux réserves ou pour tout autre but conforme à l'objet social de la Société et tel que décidé par l'assemblée. En calculant le montant du bénéfice devant être distribué eu égard à chaque part, seul le montant des paiements obligatoires à l'égard du montant nominal des parts devra être retenu.

La distribution des bénéfices a lieu après l'approbation des comptes annuels dont il ressort qu'elle est permise.

2. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale, peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intérimaires établis par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les statuts.

A moins que l'assemblée générale décide d'un autre moment pour leur paiement, les dividendes sont payables immédiatement après l'approbation des comptes.

3. L'action en paiement d'un dividende se prescrit après cinq ans.

Dissolution et liquidation

Art. 16.

1. En cas de dissolution de la Société, le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, procède à la liquidation à moins que l'assemblée générale n'en décide autrement.

2. L'assemblée générale fixe la rémunération des liquidateurs et de ceux qui sont chargés de la liquidation.

3. Durant la liquidation, les présents statuts restent applicables dans la mesure du possible.

4. Tout actif restant après le paiement de toutes ses dettes par la Société devront prioritairement être distribués aux détenteurs des parts préférentielles de chaque catégorie pour tout montant pour lequel le bénéfice qui leur avait été distribué une année était inférieur au montant équivalent au pourcentage référencé à l'article 15 paragraphe 1 du montant nominal de leurs parts préférentielles de chaque catégorie et de façon subséquente le montant nominal de leur action préférentielle de chaque classe de façon cumulée. Tout actif restant devra être distribué aux détenteurs des parts ordinaires proportionnellement au montant nominal global de leurs parts ordinaires et, si seules des parts préférentielles ont été émises aux détenteurs des parts préférentielles, en proportion du montant nominal global de leurs parts préférentielles. Aucune distribution ne peut être faite à la Société eu égard aux parts qu'elle détient lors de sa liquidation.

5. Après que la liquidation soit achevée, les livres de la Société devront être conservés durant la période prescrite par la Loi par la personne nommée à cet effet par décision de l'assemblée générale décidant de la dissolution de la Société. Si l'assemblée générale n'a pas nommé une telle personne, le liquidateur le fera.

Loi applicable

Art. 17. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la présente date et se terminera le 31 décembre 2007.

Septième résolution

Les associés décident de fixer le nombre de gérants à trois (3) et de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée illimitée:

- M. Hans de Graaf, directeur de société, né à Reeuwijk (Pays-Bas) le 19 avril 1950 et demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1131 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mme Nancy Bleumer, directrice de société, née à Doetinchem (Pays-Bas) le 30 novembre 1971 et demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1131 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mme Monique Juncker, directrice de société, née à Ettelbruck (Grand-Duché of Luxembourg) le 9 avril 1964 et demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1131 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Huitième résolution

Les associés décident de fixer le siège social de la société au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Neuvième résolution

Les associés décident de déléguer à la gérance tous les pouvoirs pour exécuter toutes les formalités requises et d'effectuer tout enregistrement, radiation et publication aussi bien aux Pays-Bas ainsi qu'au Grand-Duché du Luxembourg, en vue du transfert du siège social, du siège de direction effective et du principal établissement de la Société et de la continuité de la Société au Grand-Duché du Luxembourg.

91804

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ 3.000,- euros.

Pour les besoins de l'enregistrement, le Notaire déclare que le dit transfert du siège administratif et de direction effective des Pays-Bas vers le Luxembourg, n'est pas sujet à la perception d'un droit d'apport conformément à l'article 3 paragraphe 2 de la loi du 29 décembre 1971.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente, qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite du présent acte et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, G. Castex, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, Relation LAC/2007/14829. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007092171/211/644.

(070102820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

Van der Vorm Vastgoed Beheer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 123.138,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.106.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth day of June.

Before us, Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of VAN DER VORM VASTGOED BEHEER B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at 3 Van Vollenhovenstraat, 3016 BE Rotterdam (the Netherlands), with trade and register number 24197684.

The meeting is called to order at Luxembourg by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, who took the chair of the meeting.

The Chairman appoints as secretary to the meeting Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as Gael Castex, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The Chairman then declared and requested that it be recorded:

(i) that the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To ratify the resolutions taken by the managers of the Company in the Netherlands in June 2007, deciding amongst others (1) to transfer the registered office, the principal establishment and the effective place of management of the Company from the Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg, and to adopt the legal form of a société à responsabilité limitée, with effect on or around 26 June 2007, (2) to approve that the balance sheet of the Company closed on or around 26 June 2007, which will be adopted as the closing balance sheet of the operations of the Company in the Netherlands and as the opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg, (3) to appoint the managers in the Grand Duchy of Luxembourg after having accepted the prior resignation of the managers in the Netherlands, and (4) to delegate to the management all the powers to perform all the formalities and to effect all the deregistration, registrations and publications both in the Netherlands and in the Grand Duchy of Luxembourg for the purposes of the transfer of the registered office, the principal establishment and the effective place of management and the continuation of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg (hereafter collectively, the «Netherlands Resolutions»).

2. To approve the balance sheet of the Company on or around 26 June 2007 as the opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg.

3. To confirm that all the assets and all the liabilities of the Company, previously of Dutch nationality remain, without limitation, the ownership in their entirety of the Luxembourg Company maintained without discontinuance, which will

continue to own all the assets and will continue to be bound by all the obligations of the Company previously of Dutch nationality.

4. To fix the share capital of the Company at one hundred twenty-three thousand one hundred thirty-eight euro (EUR 123,138.-), divided into sixteen thousand five hundred sixty (16,560) class A shares, sixteen thousand five hundred sixty (16,560) class B shares, ninety thousand (90,000) class A cumulative preference shares, six (6) class B cumulative preference shares, six (6) class C cumulative preference shares and six (6) class D cumulative preference shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1.-).

5. To adopt the form of a «société à responsabilité limitée» and to amend the Company's name into VAN DER VORM VASTGOED BEHEER S.à r.l.

6. To fix the new registered office of the Company at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

7. To fix the number of managers and to appoint the managers of the Company.

8. To delegate to the management all the powers to perform all the formalities and to effect all the deregistration, registrations and publications both in the Netherlands and in the Grand Duchy of Luxembourg for the purpose of the transfer of the registered office, the principal establishment and the effective place of management and the continuation of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg.

9. Miscellaneous.

A certified extract of the minutes of the said extraordinary meeting of the shareholders of the Company stating the resolution to transfer the registered office, the principal establishment and the principal place of management to the Grand Duchy of Luxembourg, as well as the balance sheet dated 26 June, 2007 (date of the deed) stating that the net asset value of the Company amounts to three hundred seventeen million one hundred twenty three thousand seven hundred and forty-four euro (317,123,744.- EUR), after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

Thereupon, the appearing parties, represented as stated here above, have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to ratify the Netherlands Resolutions so that the registered office, the principal establishment and the effective place of the Company is transferred from the Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg as of 26 June 2007 and the Company adopts the Luxembourg nationality as of the same date, with corporate continuance.

Second resolution

The shareholders resolve to approve the balance sheet of the Company as per 26 June 2007 (date of the deed), showing a net asset value of three hundred seventeen million one hundred twenty-three thousand seven hundred and forty-four euro (317,123,744.- EUR) as the opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The shareholders resolve to confirm that all the assets and all the liabilities of the Company, previously of Dutch nationality, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Luxembourg Company maintained without discontinuance, which will continue to own all the assets and will continue to be bound by all the obligations of the Company previously of Dutch nationality.

Fourth resolution

The shareholders resolve to fix the Company's share capital at one hundred twenty-three thousand one hundred thirty-eight euro (EUR 123,138.-), divided into sixteen thousand five hundred sixty (16,560) class A shares, sixteen thousand five hundred sixty (16,560) class B shares, ninety thousand (90,000) class A cumulative preference shares, six (6) class B cumulative preference shares, six (6) class C cumulative preference shares and six (6) class D cumulative preference shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1.-).

Fifth resolution

The shareholders resolve that the Company adopts the form of a «société à responsabilité limitée» and further resolve to amend the Company's name into VAN DER VORM VASTGOED BEHEER S.à r.l.

Sixth resolution

The shareholders resolve to fully restate the Company's Articles of Association, which shall have the following wording:

Name and Seat

Art. 1.

1. The name of the Company is VAN DER VORM VASTGOED BEHEER S.à r.l.
2. It has its registered office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
3. The Company has its registered office, effective place of management and the center of its main interests in Luxembourg City. The principal establishment may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg

by a resolution of the manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the manager or, as the case may be, the board of managers.

4. The Company is established for an unlimited duration.

Objects

Art. 2. The objects of the Company are:

1. To participate in, to finance or to have any other interest in, or to conduct the management of, other companies or enterprises in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

2. To furnish guarantees, provide security, warrant performance or in any other way assume liability, whether jointly and severally or otherwise, for or in respect of obligations of persons and/or entities.

3. To do anything which is, in the widest sense of the word, connected with or may be conducive to the attainment of these objects.

Capital and Shares

Art. 3.

1. The share capital of the Company amounts to one hundred twenty-three thousand one hundred thirty-eight euro (EUR 123,138.-), divided into sixteen thousand five hundred sixty (16,560) class A shares, sixteen thousand five hundred sixty (16,560) class B shares, ninety thousand (90,000) class A cumulative preference shares, six (6) class B cumulative preference shares, six (6) class C cumulative preference shares and six (6) class D cumulative preference shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1.-).

2. Any reference in these articles of association to shares or shareholders without further specification shall be understood to mean both ordinary shares and cumulative preference shares or the holders thereof, respectively.

Register of shareholders

Art. 4.

1. The shares shall be registered shares and they shall be numbered consecutively, starting from 1.

No share certificates shall be issued.

2. The manager or, as the case may be, the board of managers, shall keep a register at the Company's registered office setting out the names and addresses of all shareholders, the dates on which the shares were acquired, the number of shares, the dates of acknowledgement or service, the nominal value of each share and, to the extent applicable, the other particulars required by the Law. Every shareholder must inform the manager or, as the case may be, the board of managers, in writing of his address.

3. Every registration and entry in the register shall be signed by a manager; the register shall be regularly updated.

Share issue

Art. 5.

1. The issue of new shares shall take place pursuant to a resolution of, and subject to the conditions determined by, the meeting of shareholders, hereinafter the «general meeting».

2. The issue of new shares shall require a notarial deed to which the persons involved shall be parties.

Transfer of shares and limited rights in respect of shares

Art. 6. The transfer of shares shall require a notarial deed to which the persons involved shall be parties. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Restrictions on transfer of shares

Art. 7.

1. Any transfer of shares to a non-shareholder is only possible once the approval of the general meeting has been obtained with a majority of shareholders representing at least three quarters of the issued share capital.

The approval shall be valid for three months only.

2. The approval shall be deemed to have been granted:

a. if a decision is not taken within one month of a request to that effect;

or

b. if the resolution in which the approval is refused does not contain the name(s) of one or more prospective purchasers who is/are prepared to purchase, for cash, all the shares to which the request for approval is related.

3. If the shareholder requesting approval (the «offeror») accepts the prospective purchaser(s) and the parties are unable to agree on the price to be paid for the share(s), the price shall be determined by one or more independent experts to be appointed by the offeror and the prospective purchasers by mutual agreement. If they fail to reach agreement on the appointment within two months of the point in time referred to in the preceding sentence, either party may petition the president of the court under whose jurisdiction the Company falls to appoint three independent experts.

4. The prospective purchasers shall be entitled to withdraw at any time provided they do so within fourteen days after they have been notified of the price as determined in accordance with the preceding paragraph.

If, as a result hereof, not all the shares are purchased:

a. because all the prospective purchasers have withdrawn; or

b. because the other prospective purchasers have not, within six weeks after the notification referred to above, declared their willingness to acquire the shares which have become available, with due observance of the criteria for allocating such shares laid down by the general meeting, the offeror may freely transfer all the shares to which the request for approval related, provided that the transfer is effected within three months after this has been established.

5. The offeror shall be entitled to withdraw at any time, provided he does so within one month of being definitively informed of the selling price and the identity of the prospective purchasers to whom he can sell all the shares to which the request is related.

6. The Company may only be a prospective purchaser under the provisions of this article with the consent of the offeror.

Management

Art. 8.

1. The Company shall be managed and administrated by one or several managers, whether shareholders or not. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

2. The general meeting shall determine the number of managers.

3. The general meeting shall appoint the managers and may at any time suspend or remove any manager with or without cause.

4. Each manager may resign as well.

5. The general meeting shall determine the remuneration of each manager.

Duties and Powers

Art. 9.

1. The manager or, as the case may be, the board of managers, is charged with the management of the Company, subject to the restrictions contained in these articles of association.

All powers not expressly reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting are in the competence of the manager or, as the case may be, the board of managers.

2. Where there are two or more managers in office, they shall decide upon their respective duties by mutual agreement, unless the general meeting has drawn up rules for this purpose. Where there are two or more managers in office, they shall pass resolutions by a majority of the votes. In the event of a tie, the general meeting shall decide.

3. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in a meeting by this means is equivalent to a participation in person at such meeting, unless a manager objects thereto.

Minutes of the matters dealt with at a meeting of the board of managers shall be sufficient evidence thereof and of the observance of all necessary formalities, provided such minutes are certified by the chairman of the board of managers or, where the board of managers has not appointed such chairman, by a manager.

4. Resolutions of the board of managers may, instead of a meeting, be passed in writing, including by telegram, facsimile or telex transmission, or in the form of a message transmitted by any accepted means of communication and received or capable of being produced in writing, provided that all members of the board of managers sign the resolution to be passed.

5. The board of managers shall require the approval of the general meeting for such resolutions as the general meeting shall have specified in a resolution to that effect and notified to the board of managers.

6. Where one or more managers are absent or prevented from acting, the remaining manager(s) shall be charged with the entire management of the Company. Where all managers or the sole manager are/is absent or prevented from acting, the management shall be conducted temporarily by one or more persons who must have been appointed for that purpose by the general meeting.

Representation

Art. 10.

1. The Company will be bound by the joint signatures of any two managers.

2. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such

affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the manager or, as the case may be, the board of managers, such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to or to the next general meeting.

General meetings

Art. 11.

1. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders.

The annual general meeting shall each year be held on or about the second Monday of May; the purpose of the meeting shall, amongst other things, be to discuss the annual report, to adopt the annual accounts and to discharge the manager (s).

2. General meetings shall be held in the place at which the Company has its registered office. In the event that the meeting is held elsewhere, legally valid resolutions may nevertheless be passed if the entire issued share capital is represented. Unless there is only one sole shareholder, shareholders shall be given notice of a meeting by or on behalf of the board of managers by registered letters to be sent not less than fourteen (14) days in advance, not including the day of the notice and the day of the meeting. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

3. The notice convening a meeting shall contain the agenda of the meeting.

4. Where the rules laid down by the Law or by these articles of association in relation to the convening of meetings, drawing up of agendas and availability for inspection of the list of matters to be discussed have not been complied with, legally valid resolutions may nevertheless be passed by a unanimous vote at a meeting at which the entire issued share capital is represented.

Art. 12.

1. The general meeting shall be chaired by the chairman of the board of managers or, where the board of managers has not appointed such chairman, by the manager present at the meeting who has held that office longest. Where none of the managers is present at the meeting, the meeting shall appoint its own chairman.

2. Each share shall give the right to cast one vote at general meetings.

3. Unless these articles of association provide otherwise, resolutions are only valid if they are adopted by votes representing more than half of the issued share capital. However, decisions concerning the amendment of these articles of association are taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the issued share capital.

4 The board of managers shall keep a record of the resolutions passed. The record shall be available at the offices of the Company for inspection by the shareholders. A copy of or extract from this record shall be furnished to every shareholder on request at no more than the cost price.

Written resolutions

Art. 13. If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders', resolutions may, instead of at a general meeting, be passed in writing including by telegram, facsimile or telex transmission, or in the form of a message transmitted by any accepted means of communication and received or capable of being produced in writing provided that all shareholders have voted in favour.

Financial year, Annual accounts and Appropriation of profits

Art. 14.

1. The financial year of the Company shall coincide with the calendar year.

2. The manager or, as the case may be, the board of managers, shall close the Company's books as at the last day of each financial year and shall, within five months, draw up the annual accounts, and shall deposit the accounts at the Company's offices for inspection by the shareholders. Within the same period, the board of managers shall also submit its annual report. The annual accounts shall be signed by all managers; where one or more of their signatures is missing, the annual accounts shall refer to this and to the reasons for it.

3. The Company shall ensure that the annual accounts, the annual report and the information to be added as required by Law shall be available at its offices from the day on which the general meeting at which they are to be discussed is convened.

Shareholders are entitled to inspect such documents at the aforementioned location and obtain a copy at no cost.

4. The general meeting shall adopt the annual accounts.

5. The Company shall publish the documents and information referred to in this article in the manner required by Law.

Art. 15.

1. From the profits shown in the confirmed and adopted annual accounts, (5%) of such profits shall be reserved to set up a reserve, until this reserve amounts to (10%) of the subscribed share capital.

2. In addition to any other reserves, the Company has a revenue reserve belonging to ordinary shares A, hereinafter: «A revenue reserve» and a revenue reserve belonging to ordinary shares B, hereinafter: «B revenue reserve» as well as a revaluation reserve attributable to ordinary shares A, hereinafter: «A revaluation reserve» and a revaluation reserve attributable to ordinary shares B, hereinafter: «B revaluation reserve». In cases where article 15 paragraph 8 below applies, the Company will also have a share premium reserve belonging to ordinary shares A, hereinafter: «A share premium reserve» and a share premium reserve belonging to ordinary shares B, hereinafter: «B share premium reserve». Class A ordinary shares and class B ordinary shares will confer rights to the reserves designated by the same letters as the relevant shares.

3. After the profit achieved during a certain financial year has been used to supplement the reserve in the manner described in the final sentence of article 15 paragraph 9 below, such profit will first be used to make, where possible, distributions to holders of cumulative preference shares equalling nine percent (9%) of the nominal value of those shares. No further distributions will be made on cumulative preference shares, unless too little was distributed in a previous year, in which case the deficit will be made up. Subsequently, the A revenue reserve or the B revenue reserve, as appropriate, will be supplemented by an amount in statutory dividend. This supplement will be equal to the deposit interest rate adopted by the European Central Bank as per the end of the relevant financial year, plus two quarter percentage points, on the sum of the average balance, assessed over time, of the A revenue reserve and the A share premium reserve referred to in paragraph 1, or of the B revenue reserve and the B share premium reserve referred to in paragraph 1, as appropriate, during the relevant financial year. If the available revenue is insufficient to supplement the A revenue reserves and B revenue reserves and the A share premium reserves and B share premium reserves by the above-mentioned amounts in statutory dividend, the available revenue will be added to the revenue reserves and the share premium reserves in proportion to the sum of the balances of the respective revenue and share premium reserves and the provisions of this paragraph 3 will not apply during the following years until the deficit has been made up.

4. To the extent that the general meeting has not otherwise reserved the remaining revenue, same will be added to the A revenue reserves and B revenue reserves, according to the proportion between the nominal amounts paid up on all issued class A ordinary shares or class B ordinary shares, as appropriate, on the one hand, and the total amount of the capital issued in class A ordinary shares and class B ordinary shares.

Shares held by the Company in its own capital will not be taken into account in determining the proportion referred to in the previous sentence.

5. The same addition as referred to in paragraph 4 above will be made in the event that the general meeting decides to fully or partially terminate a reserve, on the understanding that the general meeting will not be able to resolve to terminate a revenue reserve as referred to in paragraph 2.

If the general meeting resolves to terminate a share premium reserve as referred to in paragraph 2 above, the relevant amount will be distributed directly to the holders of shares designated by the same letter as the relevant share premium reserve.

6. Distributions made from a revenue reserve or a share premium reserve as referred to in paragraph 2 above may be made at all times, provided that they are made with due observance of paragraph 12 below, though only pursuant to a resolution of the general meeting passed further to a proposal submitted by the meeting of the holders of the shares designated by the same letter as the relevant reserve.

7. Without prejudice to the provisions of Article 7, the Company will only be able to acquire shares in its own capital if the purchase price for the shares to be acquired does not exceed the sum of (a) the balance of the revenue reserve designated by the same letter as the shares to be acquired, (b) the balance of the share premium reserve designated by the same letter as the shares to be acquired, and (c) that part of the remaining reserves which proportionately corresponds with the number of shares to be acquired compared to the issued share capital not held by the company or any of its subsidiaries following the acquisition by the Company. If the company acquires shares in its own capital, the acquired shares will not be entered as assets in the Company's books and amounts in total equalling the amount of the purchase price will be written off against those shares, first from the revenue reserve corresponding with the relevant shares, and subsequently from the remaining reserves, with the exception of the reserves referred to in paragraph 2 above, up to an amount which proportionately corresponds with the number of shares to be acquired compared to the number of shares issued to third parties, and finally from the share premium reserve designated by the same letter as the shares to be acquired. In the event that, as a result of the application of the provisions above, amounts are written off against the revenue reserve and the share premium reserve which jointly exceed the parts of the reserves which proportionately correspond with the shares to be acquired, the acquisition will require the permission of all holders of shares designated by the same letter as the shares to be acquired.

In the event that a subsidiary of the Company acquires shares or depositary receipts for shares in the Company's capital, or in the event that a company which holds shares or depositary receipts for shares in the Company's capital becomes a subsidiary, the amount deducted from the value assigned to the shareholding in the subsidiary will first be deducted from the revenue reserve designated by the same letter as the shares or depositary receipts acquired or held

by the subsidiary in question, subsequently from the share premium reserve designated by the same letter, then from the remaining reserves other than the revenue and share premium reserves, up to an amount that proportionately corresponds with the number of shares or depositary receipts acquired by the subsidiary, and finally from the reserves designated by the letter of the other share class.

8. In the event that the Company issues or alienates class ordinary A or class ordinary B shares, or in the event that supplementary payments are made by the shareholder on shares held by the shareholder, amounts in total equalling the value of that which is received by the Company in return for the issued or alienated shares or the supplementary payment - in the event of an issue, less the nominal value of the relevant shares - will be credited to the A share premium reserve or the B share premium reserve, as appropriate, unless provisions to the contrary were agreed upon the subscription for the shares.

9. Only losses that cannot be covered by a reserve - other than the revenue or share premium reserves referred to in paragraph 2 above - or offset in another way will be written off against a revenue or share premium reserve as referred to in paragraph 2 above. In that event, the amount to be written off per share class against the reserves corresponding with those shares will first be determined. Losses will first be written off against the corresponding revenue reserve and, if that reserve is insufficient, from the share premium reserve designated by the same letter as the revenue reserve.

If losses have been written off in the manner described in the previous sentence, revenues achieved during the following years will first be used to supplement the reserves by the amount written off, on the understanding that the amount of any supplement to a reserve will be reduced in proportion to the number of shares designated by the same letter as the reserve in question that were held by the company in its own capital at the time of the supplement, but were held by one or more other parties at the time that the losses were written off as described above, and that the amount by which the share premium reserve is to be supplemented will be added to the dividend reserve designated by the same letter as the share premium reserve in question.

10. In the event of a dispute on the implementation of the provisions of paragraphs 7 to 9 above, an auditor will issue a binding opinion.

11. The additions referred to in paragraphs 3 and 4 above and the supplement referred to in paragraph 9 above will be made after annual accounts have been adopted which show the revenue that is available to make those additions and that supplement.

12. Deficits may only be offset against reserves prescribed by law to the extent permitted by law.

Art. 16.

1. Distributions from a reserve as referred to in Article 15 above will become payable four weeks after the resolution to effect such distributions was passed, unless the general meeting should set a different date further to a proposal to that effect from the managers or, as the case may be, the board of managers. That date may be no later than three months after the resolution to effect the distributions was passed.

2. Amounts based on distributions not claimed within five years of the start of the second day on which they became payable will be forfeited to the Company.

3. The general meeting may resolve, provided that it does so further to a proposal submitted by the meeting of the holders of shares designated by a certain letter, to fully or partially effect a distribution from the dividend or share premium reserve designated by the same letter as those shares in another form than in cash.

4. If the general meeting so provides, an interim addition will be made to the dividend reserves, either from the revenue or from a reserve, or, in derogation from the provisions of Article 15 paragraph 4 above, to the share premium reserve as referred to in paragraph 1 of the present Article from a general share premium reserve.

Dissolution and liquidation

Art. 17.

1. If the Company is dissolved, its assets and liabilities will be liquidated by the manager or, as the case may be, the board of managers, unless the general meeting resolves otherwise.

2. The general meeting shall fix the remuneration of the liquidators and any persons charged with the supervision of the Company's liquidation.

3. While the Company is in liquidation, these Articles will retain their effect where possible.

4. Any assets remaining after the Company's debts have been paid will be used to make the following payments, in the order below:

a. to the holders of cumulative preference shares: the amount equalling the nominal value of those shares and the amount to compensate for shortfalls in revenue distributed during the preceding years pursuant to Article 15 paragraph 3 above;

b. to the holders of class A shares, or class B shares, as appropriate: any amounts that should have been credited to the share premium reserve account and/or the revenue reserve account, respectively, pursuant to the provisions of Articles 15 paragraph 3 above and/or 15 paragraph 9 above;

c. to the holders of class A ordinary shares: an amount equalling the sum of the balances of the A revenue reserve, the A share premium reserve and the A revaluation reserve, and to the holders of class B ordinary shares: an amount

equalling the sum of the balances of the B revenue reserve, the B share premium reserve and the B revaluation reserve, after an addition has been made to the relevant reserve in the manner referred to in sub-paragraph a, and has been reduced by the amount of the distribution referred to in sub-paragraph a;

- d. to all holders of class A and class B ordinary shares: an amount equalling the nominal value of their shares; and
- e. the remainder to the holders of class A and class B ordinary shares in proportion to their shareholdings.

The amounts payable to the holders of shares designated by a certain letter or to all shareholders pursuant to the above paragraph will be divided amongst them in proportion to the nominal value of their holdings of shares designated by the relevant letter or in proportion to the nominal amount of their total shareholdings, respectively.

5. After the close of the liquidation, the accounts and documents of the dissolved Company will remain in the custody of the person appointed for that purpose by the general meeting in its resolution to dissolve the company, for the period of time prescribed by law. If no such person has been appointed by the general meeting, the liquidators will appoint a custodian.

Allocation of revaluation reserve

Art. 18.

1. Of the existing revaluation reserve as included in the Company's annual accounts for the financial year two thousand and two in the amount of one hundred fifteen million and two hundred thousand euros (EUR 115,200,000.-), eighty-six million nine hundred thirty-two thousand four hundred and seventy-one euros (EUR 86,932,471.-) will be allocated to the class A shares, and twenty-eight million two hundred sixty-seven thousand five hundred and twenty-nine euros (EUR 28,267,529.-) will be allocated to class B shares. The part of the revaluation reserve allocated to the class A shares will be credited to the A revaluation reserve. The part of the revaluation reserve allocated to the class B shares will be credited to the B revaluation reserve. Reductions of the A revaluation reserve - or part thereof - may only be made in favour of the holders of class A shares and the amount of any such reduction will therefore be added to the A revenue reserve. Reductions of the B revaluation reserve - or part thereof - may only be made in favour of the holders of class B shares and the amount of any such reduction will therefore be added to the B revenue reserve.

2. A revaluation reserve created or to be created effective from the first of January two thousand and three will be allocated to the A revaluation reserve and the B revaluation reserve in the same proportion as that between the issued class A shares and the issued class B shares. A realisation pursuant to the release of all or part of the A revaluation reserve or the B revaluation reserve into the other reserves (the A revenue reserve or the B revenue reserve, respectively) will be effected in the same proportion as that between the A revaluation reserve and the B revaluation reserve at the relevant point in time.

3. The A revaluation reserve may be converted into capital, though only in class A ordinary shares, and the B revaluation reserve may be converted into capital, though only in class B ordinary shares.

Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provision

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2007.

Seventh resolution

The shareholders resolve to set at three (3) the number of managers and to appoint the following person(s) for an unlimited duration:

- Mr. Hans de Graaf, company director, born in Reeuwijk (the Netherlands) on 19 April 1950 and professionally residing at 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1131 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Nancy Bleumer, company director, born in Doetinchem (the Netherlands) on 30 November 1971 and professionally residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1131 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Ms. Monique Juncker, company director, born in Ettelbruck (Grand Duchy of Luxembourg) on 9 April 1964 and professionally residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1131 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Eight resolution

The shareholders resolve to set the registered office of the Company at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Ninth resolution

The shareholders resolve to delegate to the manager(s) all the powers to perform all the formalities and to effect all the deregistration, registrations and publications both in the Netherlands and in the Grand Duchy of Luxembourg for the purpose of the transfer of the statutory seat and effective place of management and the continuation of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 3,500.- euros.

For the registration tax, the present transfer of the administrative and actual effective management seat of the Company to Luxembourg is not subject to the prorata contribution duty in accordance with article 3-2 of the law of December 1971.

Declaration

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party's proxy holder, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, in its above stated capacity, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six juin.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société VAN DER VORM VASTGOED BEHEER B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée d'après les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 3 Van Vollenhovenstraat, 3016 BE Rotterdam (Pays-Bas), ayant comme numéro de registre du commerce 24197684.

L'assemblée est appelée à se réunir à Luxembourg par Régis Galiotto, jurist, demeurant professionnellement à Luxembourg qui prend la place de président de l'assemblée.

Le président nomme comme secrétaire de l'assemblée Flora Gibert, juriste demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Gaël Castex, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président établit alors que:

(i) l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Ratification des résolutions prises par les gérants de la Société aux Pays-Bas, de juin 2007 décidant entre autres (1) de transférer le siège social et, partant, le principal établissement et le siège de la direction effective de la Société des Pays-Bas vers le Grand-Duché de Luxembourg et d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée, avec effet aux alentours du 26 juin 2007, (2) que le bilan de la Société aux alentours du 26 juin 2007 sera adopté comme bilan de clôture des opérations de la Société aux Pays-Bas et comme bilan d'ouverture au Grand-Duché de Luxembourg, (3) de nommer les gérants au Luxembourg après avoir accepté la démission préalable des gérants aux Pays-Bas, (4) de déléguer tous pouvoirs à la gérance pour exécuter toutes les formalités requises ainsi que l'enregistrement, la radiation et la publication aussi bien aux Pays-Bas qu'au Grand-Duché de Luxembourg, en vue du transfert du siège social, du siège de la direction effective et du principal établissement ainsi que la continuité de la Société au Grand-Duché de Luxembourg (ci-après «Résolutions Néerlandaises»).

2. Approbation du bilan de la Société aux alentours du 26 juin 2007 comme le bilan d'ouverture au Grand-Duché de Luxembourg.

3. Confirmation que tous les actifs et passifs de la Société, précédemment de nationalité néerlandaise, restent, sans exception, au profit de la Société désormais de nationalité luxembourgeoise, qui continue d'exister et qui continuera d'être propriétaire de tous les actifs et qui continuera d'être tenue de toutes les obligations de la Société précédemment de nationalité néerlandaise.

4. Fixation du capital social de la Société à cent vingt-trois mille cent trente-huit euros (EUR 123.138,-), divisé en seize mille cinq cent soixante (16.560) parts sociales de catégorie A, seize mille cinq cent soixante (16.560) parts sociales de catégorie B, quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales préférentielles de catégorie A, six (6) parts sociales préférentielles de catégorie B, six (6) parts sociales préférentielles de catégorie C et six (6) parts sociales préférentielles de catégorie D, chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

5. Adoption de la forme d'une société à responsabilité limitée et modification de la dénomination sociale de la Société en VAN DER VORM VASGOED BEHEER S.à r.l.

6. Etablissement du nouveau siège social de la Société au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

7. Détermination du nombre de gérants et nomination corrélative des gérants de la Société.

8. Délégation de tous pouvoirs à la gérance pour exécuter toutes les formalités requises et effectuer tout enregistrement, radiation et publication, aussi bien aux Pays-Bas qu'au Grand-Duché de Luxembourg, en vue du transfert du siège social, du siège de la direction effective et du principal établissement ainsi que la continuité de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

9. Divers.

Une copie certifiée du procès-verbal de ladite assemblée extraordinaire constatant la décision de transférer le siège social, le siège de la direction effective et le principal établissement au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que le bilan daté aux alentours du 26 juin 2007 (date de l'acte), accusant que l'actif net de la Société est égale à trois cent dix-sept millions cent vingt-trois mille sept cent quarante-quatre euros (317.123.744,- EUR), resteront annexés aux présentes, après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, pour être formalisés avec celles-ci.

Ensuite, les comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de ratifier les Résolutions Néerlandaises de sorte que le siège social de la Société, le siège de la direction effective et le principal établissement soient transférés des Pays-Bas vers le Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 26 juin 2007 et que la Société adopte la nationalité luxembourgeoise à partir de la même date, sans rupture de sa personnalité juridique.

Deuxième résolution

Les associés décident d'approuver le bilan de la Société en date du 26 juin 2007, (date de l'acte) démontrant que la valeur de l'actif net de la Société équivaut à trois cent dix-sept million cent vingt trois mille sept cent quarante quatre euro (317.123.744,- EUR), comme bilan d'ouverture au Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

Les associés décident de confirmer que tous les actifs et passifs de la Société, précédemment de nationalité néerlandaise, sans exception, restent au profit de la Société de nationalité luxembourgeoise, qui continue d'exister et qui continuera à être propriétaire de tous les actifs et qui continuera d'être tenue de toutes les obligations de la Société précédemment de nationalité néerlandaise.

Quatrième résolution

Les associés décident de fixer le capital social à cent vingt-trois mille cent trente-huit euros (EUR 123.138,-), divisé en seize mille cinq cent soixante (16.560) parts sociales de catégorie A, seize mille cinq cent soixante (16.560) parts sociales de catégorie B, quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales préférentielles de catégorie A, six (6) parts sociales préférentielles de catégorie B, six (6) parts sociales préférentielles de catégorie C et six (6) parts sociales préférentielles de catégorie D, chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

Cinquième résolution

Les associés décident que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée et que sa dénomination sociale soit changée en VAN DER VORM VASTGOED BEHEER S.à r.l.

Sixième résolution

Les associés décident de procéder à une refonte totale des Statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

Nom et Siège

Art. 1^{er}.

1. La Société est dénommée VAN DER VORM VASGOED BEHEER S.à r.l.
2. Elle a son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
3. La Société a son siège social, sa direction effective et le centre de ses activités principales à Luxembourg-Ville. Le conseil de gérance peut décider de transférer le principal établissement à tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg. Des filiales ou autres bureaux peuvent être établis à Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant, ou le cas échéant du conseil de gérance.
Chaque associé doit informer le gérant ou, le cas échéant le conseil de gérance, en précisant son adresse.
4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Objets

Art. 2. Les objets de la Société sont:

1. De participer, de financer ou d'avoir des intérêts ou de conduire la gestion d'autres sociétés ou entreprises au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.
2. De fournir des garanties, des sûretés, des warrants ou, de toute autre façon, d'assumer des responsabilités, soit séparément ou conjointement, pour ou concernant des engagements d'autres personnes et/ou entités.
3. De tout faire pour ce qui est, au sens large, en rapport avec la réalisation des objets sociaux ou qui peut l'être afin de satisfaire ces objets.

Capital et Parts sociales

Art. 3.

1. Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-trois mille cent trente-huit euros (EUR 123.138,-), divisé en seize mille cinq cent soixante (16.560) parts sociales de catégorie A, seize mille cinq cent soixante (16.560) parts sociales de

catégorie B, quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales préférentielles de catégorie A, six (6) parts sociales préférentielles de catégorie B, six (6) parts sociales préférentielles de catégorie C et six (6) parts sociales préférentielles de catégorie D, chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

2. Toute référence dans les présents statuts aux parts sociales ou associés sans autre précision devra être comprise comme signifiant à la fois parts sociales ordinaires et parts sociales privilégiées ou leur détenteurs respectifs.

Registre des associés

Art. 4.

1. Les parts sociales seront nominatives et devront être numérotées à partir de 1.

Aucun certificat de parts sociales ne sera émis.

2. Le gérant ou, le cas échéant le conseil de gérance, devra conserver un registre au siège social de la Société indiquant les noms et adresses de tous les associés, la date à laquelle les parts ont été acquises, le nombre de parts, les dates d'information ou de service, la valeur nominale de chaque part et, éventuellement, toute autre indication requise par la Loi.

Chaque associé doit informer le gérant ou, le cas échéant le conseil de gérance, en précisant son adresse.

3. Toute inscription ou entrée dans le registre devra être signée par un gérant; le registre devra être régulièrement mis à jour.

Emission de parts

Art. 5.

1. L'émission de nouvelles parts sociales se fait par décision et aux conditions à établir par l'assemblée générale des associés ci-après désignée: «l'assemblée générale».

2. Toute émission de parts sociales nouvelles doit se faire par acte notarié auquel les intéressés sont parties.

Délivrance des parts et droits limités sur les parts

Art. 6. Le transfert de parts sociales nécessite un acte notarié auquel les intéressés sont parties. Aucun transfert n'est opposable à la Société ou aux tiers à moins d'avoir été notifié à la Société ou acceptée par elle, conformément à l'article 1690 du Code Civil Luxembourgeois.

Restrictions au transfert des parts

Art. 7.

1. Les parts ne peuvent être cédées à un non associé que moyennant l'agrément de l'assemblée générale avec une majorité des voix représentant au moins les trois quarts du capital social émis.

L'agrément est valable durant trois mois.

2. L'agrément est présumé être accordé:

a. s'il n'est pas statué sur la demande endéans un mois;

ou

b. si la décision par laquelle l'agrément est refusé ne reprend pas le(s) nom(s) de un ou plusieurs candidat(s), qui est/ sont prêt(s) à racheter contre paiement au comptant les parts sur lesquelles porte la demande d'agrément.

3. Si l'associé demandant l'agrément («le requérant») accepte le(s) candidat(s) mentionné(s) mais que les parties ne peuvent se mettre d'accord sur le prix à payer pour la(les) part(s) sociale(s), le prix est déterminé par un ou plusieurs experts indépendants désignés par le requérant et le(s) candidat(s) intéressé(s) après concertation mutuelle. Si les parties ne parviennent pas, endéans les deux mois à dater du moment visé à la phrase précédente, à un accord concernant la désignation d'un ou plusieurs experts, chaque partie peut demander au président du tribunal de la compétence duquel ressort la Société la désignation de trois experts indépendants.

4. Les candidats ont à tout moment le droit de se retirer pour autant que ce retrait intervienne endéans les quatorze jours après que le résultat de la détermination du prix leur soit communiqué conformément au précédent paragraphe. Si, à la suite de cela, toutes les parts sociales ne sont pas rachetées:

a. parce que soit tous les candidats se sont retirés; ou

b. parce que les autres candidats ne se sont pas déclarés prêts, endéans les six semaines qui suivent la communication susmentionnée, de reprendre les parts sociales libérées dans le respect des critères d'attribution définis par l'assemblée générale, le requérant peut être du transfert de toutes les parts sur lesquelles portait la demande d'agrément, à condition que la délivrance ait lieu endéans les trois mois après que ceci soit constaté.

5. Le requérant a à tout moment le droit de se retirer durant une période d'un mois après que les candidats et le prix auquel il peut vendre ses parts sur lesquelles portait la demande d'agrément lui soient définitivement connus.

6. La Société ne pourra être un acquéreur potentiel que sous les conditions du présent article avec le consentement de du requérant.

Gestion

Art. 8.

1. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance.
2. L'assemblée générale détermine le nombre de gérants.
3. L'assemblée générale nomme les gérants et est à tout moment compétente pour suspendre ou révoquer chaque gérant avec ou sans motif.
4. Chaque gérant peut aussi démissionner.
5. L'assemblée générale établit la rémunération de chacun des gérants.

Tâches et Compétences

Art. 9.

1. Le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, est chargé de la gestion de la Société avec les restrictions contenues dans les présents statuts.

Toute compétence non-expressément prévue par la Loi ou par les présents statuts et réservé à l'assemblée générale sont de la compétence des gérants ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

2. Si deux ou plusieurs gérants sont en fonction, ils décident de leurs attributions respectives par accord mutuel, sauf règlement contraire pris par l'assemblée générale. Si deux ou plusieurs gérants sont en fonction, les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des votes, l'assemblée générale est compétente pour décider.

3. Chaque gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication comparable grâce auquel les membres participants à la réunion peuvent communiquer les uns avec les autres. La participation à une réunion par un tel procédé équivaut à une participation en personne à moins qu'un gérant ne s'y oppose. Les procès-verbaux paraphés par le président du conseil de gérance ou si le conseil de gérance n'a pas désigné de président, par un gérant, constituent une preuve suffisante de la discussion et du respect de toutes les formalités nécessaires.

4. Les décisions du conseil de gérance peuvent, au lieu d'une réunion, également être prises de manière écrite, par télégramme, télécopie, et télex, ainsi que par tout autre moyen de communication, et être reçues par écrit ou susceptibles de reproduction écrite, à condition que tous les membres du conseil de gérance signent la décision à prendre.

5. Le conseil de gérance a besoin de l'agrément de l'assemblée générale pour toutes les décisions du conseil de gérance pour lesquelles l'assemblée générale a spécifiquement stipulé qu'elle devait les approuver et que ceci a été communiqué au conseil de gérance.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs gérant(s), le(s) gérant(s) subsistant(s) est/sont chargé(s) de toute la gestion de la Société. En cas d'absence ou d'empêchement de tous les gérants ou de l'unique gérant, la gestion repose provisoirement sur une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par l'assemblée générale.

Représentation

Art. 10.

1. La Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Assemblées générales

Art. 11.

1. Si la Société est composée d'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale.

L'assemblée générale annuelle est tenue chaque année le ou aux environs du deuxième lundi de mai. Cette assemblée examine, entre autres, le rapport de gestion, établit les comptes annuels et donne décharge aux gérants.

2. Les assemblées générales se tiennent au siège social de la Société. Si l'assemblée générale se tient en un autre lieu, les décisions ne peuvent valablement être prises que si l'intégralité du capital social est représentée. Sauf associé unique, la convocation des associés est faite par ou au nom du conseil de gérance par lettre recommandée à envoyer dans un délai d'au moins quatorze (14) jours avant l'assemblée, le jour de la convocation et de l'assemblée n'étant pas compté. Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour, l'assemblée peut se tenir sans convocation préalable.

3. La convocation contient l'ordre du jour.

4. Si les prescriptions légales ou statutaires pour la convocation, l'ordre du jour des assemblées et la mise à disposition pour consultation des points à traiter ne sont pas respectées, les décisions peuvent néanmoins être valablement prises, si, dans l'assemblée concernée, l'intégralité du capital est représentée et moyennant l'unanimité des voix.

Art. 12.

1. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil de gérance ou, si le conseil n'a pas désigné de président, par le plus ancien gérant en fonction présent à l'assemblée. Si aucun gérant n'est présent à l'assemblée, l'assemblée désigne elle-même un président en son sein.

2. Chaque part sociale donne droit à une voix à l'assemblée générale.

3. Sauf disposition contraire des statuts, les décisions ne sont valables que si elles sont prises par une majorité des voix représentant plus de la moitié du capital social. Nonobstant ce qui précède, une décision modificative des statuts est prise à une majorité des voix représentant au moins les trois-quarts du capital social.

4. Le conseil de gérance garde le procès-verbal et copie des décisions prises. Les procès-verbaux sont disponibles pour consultation au siège de la Société par les associés. A la demande de chaque associé, une copie ou un extrait de ces procès-verbaux leur est délivré à un prix n'excédant pas leur coût réel.

Résolutions circulaires

Art. 13. Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit en ce compris par télégramme, télécopie, et télex, ainsi que par tout autre moyen courant de communication, et être reçues par écrit ou susceptibles de reproduction écrite, à condition d'être prises à l'unanimité des voix.

Année sociale, Comptes annuels et Distribution des bénéfices

Art. 14.

1. L'année sociale de la Société équivaut à une année civile.

2. Le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance clôture les comptes de la Société le dernier jour de chaque année comptable, établit les comptes annuels dans les cinq mois et dépose ces pièces dans ce délai au siège de la Société pour consultation par les associés. Dans ce même délai, le conseil de gérance dépose également son rapport de gestion. Les comptes annuels sont signés par tous les gérants; si la signature de l'un ou l'autre fait défaut, il en est fait mention sur les comptes annuels moyennant indication des raisons pour lesquels cette/ces signature(s) fait/font défaut.

3. La Société fera en sorte que les comptes annuels, le rapport de gestion ainsi que tous les documents qui doivent y être joints soient à la disposition à ses bureaux au jour où est convoquée l'assemblée générale au cours de laquelle ils doivent être débattus.

Les associés peuvent déjà prendre connaissance de ces documents et en obtenir une copie gratuitement.

4. L'assemblée générale approuve les comptes annuels.

5. La Société publiera les documents et pièces mentionnées au présent article de la manière prévue par la loi.

Art. 15.

1. Du bénéfice tel qu'il ressort des comptes établi et approuvés, 5% seront mis en réserve jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10% du capital souscrit.

2. En plus de toutes les autres réserves, la Société dispose d'une réserve de bénéfices attribuable aux parts sociales ordinaires de catégorie A, ci-après: «réserve de bénéfices A» et une réserve de bénéfices attribuable aux parts sociales ordinaires de catégorie B, ci-après: «réserve de bénéfices B» ainsi qu'une réserve de réévaluation attribuable aux actions ordinaires de catégorie A, ci-après: «réserve de réévaluation A» ainsi qu'une réserve de réévaluation attribuable aux actions ordinaires de catégorie B, ci-après: «réserve de réévaluation B». Au cas où l'article 15 paragraphe 8 ci-après s'applique, la Société disposera également d'une réserve de prime d'émission attribuable aux parts ordinaires de catégorie A, ci-après: «réserve de prime d'émission A» et une réserve de prime d'émission attribuable aux parts ordinaires de catégorie B, ci-après: «réserve de prime d'émission B». Les actions ordinaires de catégorie A et les actions ordinaires de catégorie B conféreront des droits aux réserves désignées par les mêmes lettres que les parts en question.

3. Après que le bénéfice réalisé pendant un certain exercice ait été employé pour compléter la réserve de la façon décrite à la dernière phrase de l'article 15 paragraphe 9 ci-après, un tel bénéfice sera d'abord employé pour faire, dans la mesure du possible, des distributions aux détenteurs des actions préférentielles à hauteur de neuf pour cent (9%) de la valeur nominale de ces parts. Aucune distribution supplémentaire ne sera faite aux actions préférentielles, à moins que trop peu ait été distribué une année précédente, dans ce cas ce déficit sera comblé. Par la suite, la réserve de bénéfices A ou la réserve de bénéfices B, suivant le cas, sera complétée par un montant de dividende statutaire. Ce supplément sera égal au taux d'intérêt de dépôt adopté par la Banque Centrale de Européenne à la fin de l'exercice en question, plus deux quarts de points de pourcentage sur la somme du solde moyen, évaluée au fil du temps, entre la réserve de bénéfices de A et de la réserve de prime d'émission de A visées au paragraphe 1^{er}, ou entre la réserve de bénéfices B et de la réserve de prime d'émission B désignées au paragraphe 1^{er}, et ce lors de l'exercice concerné. Si le bénéfice disponible est insuffisant pour compléter les réserves de bénéfices A et les réserves de bénéfices B ainsi que les réserve de prime d'émission A et les réserves de prime d'émission B par les montants susmentionnées de dividendes statutaires, le bénéfice

disponible sera ajouté aux réserves de bénéfices et aux réserves de prime d'émission proportionnellement à la somme globale des soldes des réserves de bénéfices et des réserve de prime d'émission et les dispositions du paragraphe 3 ne s'appliqueront pas pour les années suivantes jusqu'à ce que le déficit ait été comblé.

4. Dans la mesure où l'assemblée générale n'a pas réservé autrement le bénéfice restant, celui-ci sera ajouté à la réserve de bénéfices A et à la réserve de bénéfices de B, et ce de façon proportionnelle entre, d'une part, les montants nominaux payés concernant toutes les actions ordinaires de catégorie A émises ou B, selon le cas et, d'autre part, le montant total du capital émis en actions ordinaires de catégorie A et en actions ordinaires de catégorie B.

Les parts détenues par la Société dans son propre capital ne seront pas prises en considération dans la détermination de la proportion visée à la phrase précédente.

5. La même addition que celle visée au paragraphe 4 ci-avant sera faite au cas où l'assemblée générale décide de liquider totalement ou partiellement une réserve, étant entendu que l'assemblée générale ne pourra liquider une réserve de bénéfices telle que visée au paragraphe 2 ci-avant.

Si l'assemblée générale décide de liquider une réserve prime d'émission, telle que visée au paragraphe 2 ci-avant, le montant en question sera distribué directement aux détenteurs des parts désignées par la même lettre que la réserve de prime d'émission en question.

6. Les distributions faites à partir d'une réserve de bénéfices ou d'une réserve de prime d'émission telles que visée au paragraphe 2 ci-avant peuvent être faites à tout moment, à condition de respecter les dispositions du paragraphe 12 ci-après, qui plus est, seulement conformément à une résolution de l'assemblée générale sur proposition de l'assemblée des détenteurs de parts désignés par la même lettre que la réserve en question.

7. Sans préjudice des dispositions de l'article 7, la Société ne pourra acquérir des parts dans son propre capital que si le prix d'achat des parts n'excède pas la somme (a) du montant du solde global de la réserve de bénéfices désignée par la même lettre que les parts à acquérir, (b) du montant du solde global de la réserve de prime d'émission désignée par la même lettre que les parts à acquérir, et (c) du montant des réserves restantes qui correspond proportionnellement au nombre de parts à acquérir par rapport au capital social non détenu par la Société ou n'importe laquelle de ses filiales suivant l'acquisition par la Société. Si la Société acquiert des parts dans son propre capital, les parts acquises ne seront pas inscrites aux actifs comptables dans les livres de la Société et les montants totaux équivalent au montant du prix d'achat seront déduits de ces parts, d'abord de la réserve de bénéfices correspondant aux parts appropriées, et de façon subséquente, des réserves restantes, excepté les réserves visées au paragraphe 2 ci-avant, jusqu'à un montant qui correspond proportionnellement au nombre de parts à acquérir par rapport au nombre de parts émises aux tiers, et finalement de la réserve de prime d'émission désignée par la même lettre que les parts à acquérir. Au cas où, en raison de l'application des dispositions qui précèdent, des montants seraient déduits de la réserve de bénéfices et de la valeur assignée à la réserve de bénéfices de prime d'émission qui excèdent conjointement les parts des réserves qui correspondent proportionnellement aux parts à acquérir, l'acquisition nécessitera l'autorisation de tous les détenteurs des parts désignées par la même lettre que les parts à acquérir.

Au cas où une filiale de la Société viendrait à acquérir des parts ou des bons de dépôt pour des parts du capital de la Société, ou au cas où une société qui détient des parts ou des bons de dépôt pour des parts dans le capital de la Société deviendrait une filiale, le montant déduit de la valeur affectée à la détention dans la filiale sera d'abord déduite de la réserve de bénéfices désignée par la même lettre que les parts ou les bons de dépôt acquis ou détenue par la filiale en question, puis de façon subséquente de la réserve de prime d'émission désignée par la même lettre, puis des réserves restantes autres que les réserves de bénéfices et d'émission, jusqu'à un montant correspondant proportionnellement aux nombre de parts ou de bons de dépôt acquis par la filiale, et finalement des réserves désignées par la lettre de l'autre classe de part.

8. Au cas où la Société émettrait ou aliénerait des parts ordinaires de catégorie A ou B, ou au cas où des paiements supplémentaires seraient effectués par l'associé sur les parts détenues par l'associé, les montants globaux équivalent à ce qui est reçu par la Société en échange des parts émises ou aliénées ou le paiement supplémentaire - en cas d'émission, moins la valeur nominale des parts en question - seront portées un crédit de la réserve de prime d'émission A ou B, selon le cas, à moins que des dispositions contraires aient été convenues lors de la souscription des parts.

9. Seules les pertes qui ne peuvent être couvertes par une réserve - autre que les réserves de bénéfices ou de prime d'émission telles que visées au paragraphe 2 ci-avant - ou compensée d'une autre manière seront déduites des réserves de bénéfice ou de prime d'émission telles que visées au paragraphe 2 ci-avant. Dans ce cas, les montants devant être déduits de chaque catégorie de parts par apport aux réserves correspondants à cette catégorie de parts seront déterminés en premier. Les pertes seront d'abord imputées sur la réserve correspondante et, si cette réserve est insuffisante, de la réserve de prime d'émission désignée par la même lettre que la réserve de bénéfices.

Si des pertes ont été déduites de la façon décrite à la phrase précédente, les bénéfices réalisés lors des années suivantes seront d'abord employés pour compléter les réserves du montant déduit, étant entendu que le montant de n'importe quel supplément à une réserve sera réduit proportionnellement au nombre de parts désignées par la même lettre que la réserve en question qui ont été détenues par la Société dans son propre capital au moment du supplément, mais étaient détenues par une ou plusieurs autres parties au moment où les pertes furent déduites comme décrit ci-dessus, et que le montant par lequel la réserve de prime d'émission doit être complétée sera ajouté à la réserve de dividende désignée par la même lettre que la réserve de prime d'émission en question.

10. En cas de conflit sur l'exécution des dispositions des paragraphes 7 à 9 ci-dessus, un auditeur sera à même de trancher le conflit.

11. Les additions visées aux paragraphes 3 et 4 ci-dessus et le supplément visé au paragraphe 9 ci-dessus seront effectués après que les comptes annuels, qui montrent le bénéfice disponible pour faire ces opérations et complément, aient été approuvés.

12. Les déficits ne peuvent être compensés par les réserves légales que dans la mesure permise par la loi.

Art. 16.

1. Les distributions provenant d'une réserve telle que visée à l'article 15 ci-dessus deviendront exigible quatre semaines après que la décision d'effectuer de telles distributions ait été prise, à moins que l'assemblée générale ne fixe une date différente sur proposition du conseil de gérance. Cette date ne peut être retardée de plus de trois mois après que la décision d'effectuer les distributions ait été adoptée.

2. Les montants se rapportant aux distributions qui n'ont pas été réclamés endéans cinq ans à partir du deuxième jour à partir duquel ils sont exigibles seront attribués à la Société.

3. A condition qu'elle le fasse sur proposition de l'assemblée des détenteurs de parts désignés par une certaine lettre, l'assemblée générale peut décider d'effectuer, totalement ou partiellement, une distribution provenant de la réserve de dividende ou de prime d'émission désignée par la même lettre que les parts en question sous une autre forme qu'en espèces.

4. Si l'assemblée générale en décide ainsi, une addition intérimaire sera faite aux réserves de dividendes, soit à partir des bénéfices soit à partir d'une réserve, ou, en dérogation aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 15 ci-dessus, à la réserve de prime d'émission, telle que référencée au paragraphe 1 du présent article à partir d'une réserve générale de prime d'émission.

Dissolution et Liquidation

Art. 17.

1. Si la Société est dissoute, ses actifs et passifs seront liquidés par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, à moins que l'assemblée générale en décide autrement.

2. L'assemblée générale fixera la rémunération des liquidateurs et de toute personne chargés de la surveillance de la liquidation de la Société.

3. Lorsque la Société est en liquidation, les présents statuts resteront en vigueur autant que possible.

4. Tous les actifs restants après que les dettes de la Société aient été apurées seront utilisés pour effectuer les paiements suivants, selon l'ordre décrit ci-dessous:

a. aux détenteurs de parts préférentielles: le montant correspondant à la valeur nominale de ces parts ainsi que le montant compensant le manque de bénéfices distribués au cours des années précédentes, conformément à l'article 15 paragraphe 3 ci-dessus;

b. aux détenteurs des parts de catégorie A, ou parts de catégorie B selon le cas: tous les montants qui, respectivement, auraient dû être portés au compte prime d'émission et/ou au compte de réserve de bénéfices, conformément aux dispositions des articles 15 paragraphes 3 ci-dessus et/ou 15 paragraphe 9 ci-dessus;

c. aux détenteurs des actions ordinaires de catégorie A: un montant équivalent à la somme globale des réserves de bénéfices A, de la réserve de prime d'émission A et de la réserve de réévaluation A, et aux détenteurs des parts ordinaires de catégorie B: un montant correspondant à la somme globale de la réserve de bénéfices B, de la réserve de prime d'émission B et de la réserve de réévaluation B, après qu'une addition ait été faite à la réserve appropriée de la façon visée au sous-paragraphe a, et ait été réduite par le montant de la distribution visée au sous-paragraphe a;

d. à tous les détenteurs des parts ordinaires de catégorie A et B: un montant équivalent à la valeur nominale de leurs parts; et

e. le reste aux détenteurs des parts ordinaires de catégorie A et B proportionnellement à leurs détentions.

Les montants à payer aux détenteurs des parts désignés par une certaine lettre ou à tous les associés conformément à ce qui précède dans ce paragraphe seront divisés parmi eux proportionnellement à la valeur nominale de leurs détentions des parts désignés par la lettre appropriée ou proportionnellement à la quantité nominale de leurs actions totales, respectivement.

5. Après clôture de la liquidation, les comptes et des documents de la Société dissoute demeure sous la garde de la personne désignée à cet effet par l'assemblée générale dans sa décision de dissoudre la Société, et ce pour la durée prescrite par la loi. Si une telle personne n'a pas été désignée par l'assemblée générale, les liquidateurs en nommeront une.

Attribution de la réserve de réévaluation

Art. 18.

1. De la réserve de réévaluation telle qu'elle figure aux comptes annuels de la Société lors de l'exercice social de deux mille deux d'un montant de cent quinze millions deux cent mille euros (EUR 115.200.000,-), quatre-vingt-six millions neuf cent trente-deux mille quatre cent soixante et onze euros (EUR 86.932.471,-) seront attribués aux parts catégorie A, et

vingt-huit millions de deux cent soixante-sept mille cinq cent vingt-neuf euros (EUR 28.267.529,-) seront attribués aux parts de catégorie B. La part de la réserve de réévaluation attribuée aux parts de catégorie A sera créditée à la réserve de réévaluation A. La part de la réserve de réévaluation attribuée aux parts de catégorie B sera créditée à la réserve de réévaluation B. Des réductions de la réserve de réévaluation A - ou une partie de celle-ci - ne peuvent être faites qu'en faveur des détenteurs des parts de catégorie A et le montant d'une telle réduction sera dès lors ajouté à la réserve de bénéfices A. Des réductions de la réserve de réévaluation B - ou une partie de celle-ci - ne peuvent être faites qu'en faveur des détenteurs des parts de catégorie B et le montant d'une telle réduction sera dès lors ajouté à la réserve de bénéfices B.

2. Une réserve de réévaluation créée ou devant être créée à partir du premier janvier deux mille et trois sera affectée à la réserve de réévaluation A et à la réserve de réévaluation B dans la même proportion que celle entre les parts émises de catégorie A et les parts émises de catégorie B. Une réalisation conformément à la libération de l'ensemble ou d'une partie de la réserve de réévaluation A ou de la réserve de réévaluation de B dans les autres réserves (respectivement la réserve de bénéfices A ou la réserve de bénéfices B) sera effectuée dans la même proportion que celle entre la réserve de réévaluation A et la réserve de réévaluation de B au moment approprié.

3. La réserve de réévaluation A peut être convertie en capital, cependant seulement en actions ordinaires de catégorie A, et la réserve de réévaluation B peut être convertie en capital, cependant seulement en actions ordinaires de catégorie B.

Loi applicable

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la présente date et se terminera le 31 décembre 2007.

Septième résolution

Les associés décident de fixer le nombre de gérants à trois (3) et de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée illimitée:

- M. Hans de Graaf, directeur de société, né à Reeuwijk (Pays-Bas) le 19 avril 1950 et demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1131 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mme Nancy Bleumer, directrice de société, née à Doetinchem (Pays-Bas) le 30 novembre 1971 et demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1131 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mme Monique Juncker, directrice de société, née à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg) le 9 avril 1964 et demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1131 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Huitième résolution

Les associés décident de fixer le siège social de la société au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Neuvième résolution

Les associés décident de déléguer à la gérance tous les pouvoirs pour exécuter toutes les formalités requises et d'effectuer tout enregistrement, radiation et publication aussi bien aux Pays-Bas ainsi qu'au Grand-Duché de Luxembourg, en vue du transfert du siège social, du siège de direction effective et du principal établissement de la Société et de la continuité de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ 3.500,- euros.

Pour les besoins de l'enregistrement, le Notaire déclare que ledit transfert du siège administratif et de direction effective des Pays-Bas vers le Luxembourg, n'est pas sujet à la perception d'un droit d'apport conformément à l'article 3 paragraphe 2 de la loi du 29 décembre 1971.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente, qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite du présent acte et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, G. Castex, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007. Relation LAC/2007/14828. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007091833/211/884.

(070102819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

Continental Finance Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 64.751.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

CONTINENTAL FINANCE GROUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2007089766/3392/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11737. - Reçu 99 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Geminus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 105.537.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089860/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10442. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

World Motors Red S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.615.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of May.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WORLD MOTORS RED S.C.A. (the Company), a société en commandite par actions, incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a notarial deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on March 20, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1214 on June 22, 2006 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 115,615. The articles of associations of the Company have been amended by a deed of Maître Paul Bettingen dated March 30, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1350 on July 13, 2006.

The Meeting is chaired by Mrs Virginie Boussard, avocat, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary, Mr Thierry Becker, avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Mr Claude Feyereisen, avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. The said attendance list shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that all the one million two hundred eighty thousand (1,280,000) shares of the Company divided into one million two hundred seventy-nine thousand nine hundred and ninety-eight (1,279,998) A Shares and two (2) B Shares, representing the entire share capital of the Company of an amount of one million six hundred thousand euros (EUR 1,600,000.-) are represented at the present extraordinary general meeting and so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which are known to the shareholders.

III. The agenda of the Meeting is the following:

- (1) Amendment of Article 10.A. of the articles of association of the Company;
- (2) Amendment of paragraph (a) of Article 10.B. of the articles of association of the Company; and
- (3) Amendment of Article 10.F. of the articles of association of the Company.

These facts having been exposed and recognised as true by the Meeting, the Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to amend Article 10.A. of the articles of association of the Company by adding a fourth paragraph to the said Article, which shall be worded as follows:

«All of the restrictions on transfer set forth above under this Article 10.A. shall not be applicable to any Transfer of shares in DUCATI performed by the Company in favor of WORLD MOTORS S.A. upon the exercise of a call option which may be granted by the Company within 30 June 2007».

Second resolution

The Meeting resolves to amend the paragraph (a) of Article 10.B. of the articles of association of the Company by adding the terms «(other than WORLD MOTORS S.A. upon the exercise of a call option which may be granted by the Company within 30 June 2007)» after the terms «third party». Paragraph (a) of Article 10.B. shall thereafter read as follows:

«10.B. Right of first offer.

(a) Without prejudice to Article 10.A. hereof, in the event that the Company intends to Transfer its shares in DUCATI to a third party (other than WORLD MOTORS S.A. upon the exercise of a call option which may be granted by the Company within 30 June 2007), it shall send a written notice (the «Company Offer Notice») to WORLD MOTORS S.A. and WORLD MOTORS WHITE S.C.A. (the «Offerees») setting forth the Company's desire to Transfer the shares of DUCATI owned by it pursuant to this Article 10.B., specifying with respect to such proposed Transfer, the number of shares, the purchase price per share and all other material payment terms including, without limitation, the consideration payable (which may be cash or consideration other than cash).»

Third resolution

The Meeting resolves to amend Article 10.F. of the articles of association of the Company by adding, at the end of the Article 10.F., the following provisions: «as well as provisions allowing WORLD MOTORS S.A., WORLD MOTORS WHITE S.C.A. and the Company to acquire additional voting securities of DUCATI that would cause such companies to hold, in the aggregate, not more than 30% less one share in DUCATI». Article 10.F. shall thereafter read as follows:

«10.F. Tender offer and other acquisitions of voting securities of DUCATI.

The Shareholders' Agreement may contain provisions regulating the conditions at which the Company may participate at a voluntary tender offer effected by WORLD MOTORS S.A. or the Majority Shareholder seeking to acquire not less than one hundred per cent (100%) of the voting securities of DUCATI, as well as provisions allowing WORLD MOTORS S.A., WORLD MOTORS WHITE S.C.A. and the Company to acquire additional voting securities of DUCATI that would cause such companies to hold, in the aggregate, not more than 30% less one share in DUCATI.»

There being no further business on the agenda, the Chairman closed the meeting.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le trente mai.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de WORLD MOTORS RED S.C.A. (la Société), une société en commandite par actions, constituée et organisée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée par un acte notarié de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 20 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1214 le 22 juin 2006 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.615. Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte de Maître Paul Bettingen en date du 30 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1350 le 13 juillet 2006.

L'Assemblée est présidée par Mlle Virginie Bousard, avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, M. Thierry Becker, avocat à la Cour, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, M. Claude Feyereisen, avocat à la Cour, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués dans une liste de présence. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que les un million deux cent quatre-vingt mille (1.280.000) actions de la Société divisée en un million deux cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1.279.998) Actions A et deux (2) Action B, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de un million six cent mille euros (1.600.000,- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- (1) Modification de l'Article 10.A. des statuts de la Société;
- (2) Modification du paragraphe (a) de l'Article 10.B. des statuts de la Société; et
- (3) Modification de l'Article 10.F. des statuts de la Société.

Après avoir exposé et reconnu exacts les faits exposés par l'Assemblée, l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'Article 10.A. des statuts de la Société en ajoutant un quatrième paragraphe audit Article, qui aura désormais la teneur suivante:

«Les restrictions sur le transfert énoncées à l'Article 10.A. ci-dessus ne seront pas applicables au Transfert d'actions dans DUCATI accompli par la Société en faveur de WORLD MOTORS S.A., en vertu d'une option d'achat qui pourra être conférée par la Société au plus tard le 30 juin 2007».

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le paragraphe (a) de l'Article 10.B. des statuts de la Société en ajoutant les termes «(autre que WORLD MOTORS S.A., en vertu d'une option d'achat qui pourra être conférée par la Société au plus tard le 30 juin 2007)» après les termes «tiers». Le paragraphe (a) de l'Article 10.B. aura désormais la teneur suivante:

«10.B. Droit de première offre.

(a) Sans préjudice de cet Article 10.A., dans le cas où la Société a l'intention de Transférer ses actions dans DUCATI à un tiers (autre que WORLD MOTORS S.A. en vertu d'une option d'achat qui pourra être conférée par la Société au plus tard le 30 juin 2007), celle-ci devra envoyer un avis écrit («l'Avis d'Offre de la Société») à WORLD MOTORS S.A. et WORLD MOTORS WHITE S.C.A. (les «Destinataires de l'Offre») détaillant le souhait de la Société de céder les actions de DUCATI détenues par elle en vertu de ce présent Article 10.B., spécifiant relativement à ce Transfert proposé, le nombre d'actions, le prix d'achat par action et toute autre condition matérielle relative au paiement y compris, sans limitation, la contrepartie payable (laquelle contrepartie peut être en espèces ou autrement).»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'Article 10.F. des statuts de la Société en ajoutant, à la fin de l'Article 10.F. les dispositions suivantes «ainsi que des dispositions permettant à WORLD MOTORS S.A., WORLD MOTORS WHITE S.C.A. et la Société d'acquérir des titres avec droit de vote supplémentaires de DUCATI de façon que les sociétés ne détiendront, au total, pas plus de 30% moins une action dans DUCATI». L'Article 10.F. aura désormais la teneur suivante:

«10.F. Offre Publique d'Achat et autres acquisitions de droits de vote de DUCATI.

Le Pacte d'Actionnaires peut contenir des dispositions réglant les conditions auxquelles la Société peut participer à une offre publique d'achat volontaire effectuée par WORLD MOTORS S.A. ou l'Actionnaire Majoritaire afin d'acquérir pas moins de cent pour cent (100%) des titres avec droits de vote de DUCATI, ainsi que des dispositions permettant à WORLD MOTORS S.A., WORLD MOTORS WHITE S.C.A. et la Société d'acquérir des titres avec droit de vote supplémentaires de DUCATI de façon que les sociétés ne détiendront, au total, pas plus de 30% moins une action dans DUCATI.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est dressé en anglais, suivi d'une version en langue française. Sur requête desdites parties comparantes et en cas de discordances entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaut.

Sur foi de quoi, le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête de présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Boussard, T. Becker, C. Feyereisen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, Relation: LAC/2007/11065. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007092384/212/146.

(070104067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Cemato S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12-14, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 81.694.

L'an deux mille sept, le trente mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

La société anonyme CALUSA S.A., ayant son siège social à L-2561 Luxembourg, 17, rue de Strasbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.048,

ici représentée par Maître Joram Moyal, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 26 mai 2007.

Laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée CEMATO, S.à r.l., avec siège social à L-2560 Luxembourg, 12-14, rue de Strasbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous la section B et le numéro 81.694, constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 20 avril 2001, publié au Mémorial C, numéro 1004 du 14 novembre 2001.

Lequel comparant déclare être devenu seul et unique associé de la société suite à une convention de cession sous seing privé en date du 24 mai 2007, suivant laquelle Madame Marina Magdalena Luisi, commerçante, demeurant à L-1451 Luxembourg, 26, rue Théodore Eberhard, a cédé à la société CALUSA S.A., prénommée, cent (100) parts sociales lui appartenant au prix convenu entre parties, hors la comptabilité du notaire.

La prédite convention de cession restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Suivant déclaration sous seing privé, Madame Marina Magdalena Luisi, prénommée, en sa qualité de gérant unique de la société CEMATO, S.à r.l., a déclaré accepter ladite cession de parts au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Ladite acceptation restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Suite à la prédite cession de parts, l'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Que le capital social de la société CEMATO, S.à r.l. est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune, entièrement libérées.

Que le comparant déclare être seul associé de la Société.

L'activité de la Société ayant cessé, il déclare expressément vouloir procéder à sa dissolution.

Que l'associé se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement et solidairement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

Que l'actif restant éventuel est attribué à l'associé unique;

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Moyal, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, Relation: LAC/2007/10797. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 juillet 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007092355/202/55.

(070103873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Arcana Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.850.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 37.887.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 12 octobre 2006 que ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES S. à r. l., ayant son siège social au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a démissionné de son poste de Commissaire aux comptes avec effet immédiat.

KOHNNEN & ASSOCIES S. à r. l., ayant son siège social au 66, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg, a été élu au poste de Commissaire aux comptes en date du 12 octobre 2006 avec effet immédiat. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2011.

L'adresse de Monsieur Jan Henriques, administrateur a changé du «20, Storgatan, S-114 55 Stockholm, Suède» au «15, Manvägen, S-18133 Lidingö, Suède».

Le mandat de Monsieur Jan Henriques, administrateur, avec adresse professionnelle au 15 Manvägen, S-181 33 Lidingö, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2011.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

R. P. Pels.

Référence de publication: 2007090127/724/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09660. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Somesid, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4330 Esch-sur-Alzette, rue des Acacias.

R.C.S. Luxembourg B 17.510.

—
Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 13 mai 1980, acte publié au Mémorial C n^o 162 du 25 juillet 1980, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 octobre 1980, acte publié au Mémorial C n^o 274 du 27 novembre 1980, modifiée par acte sous seing privé du 20 janvier 1981, publié au Mémorial C n^o 135 du 8 juillet 1981, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en remplacement de son collègue empêché M^e Frank Baden, en date du 15 juin 1989, acte publié au Mémorial C n^o 327 du 11 novembre 1989, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hespérange, en date du 23 décembre 1996, acte publié au Mémorial C n^o 205 du 25 avril 1997.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Pour SOMESID

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007089885/1261/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10206. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.